

La guerre des masques a bel et bien lieu

Bienvenue à la bavette magique
Comme par enchantement



*Si le port du masque n'est pas encore
obligatoire au Maroc, tout porte à croire
que l'Exécutif est convaincu de ses bienfaits*



Le Premier secrétaire à la Fondation Fkih Titouani

Le Premier secrétaire de l'USFP sera l'invité aujourd'hui mardi 7 avril à 18 heures de la Fondation Fkih Titouani qui a entrepris d'organiser des rencontres à distance où les chefs des partis politiques seront amenés à répondre aux questions des journalistes concernant leurs programmes respectifs en rapport avec l'état d'exception sanitaire que traverse le pays, leurs propositions, leur participation et leur vision de l'après-crise. Cette rencontre est à suivre on live sur la page Facebook de la Fondation Fkih Titouani.

Driss Lachgar

*La grâce Royale est hautement
noble et humaine*

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, a salué la Grâce que S.M le Roi Mohammed VI a accordée dimanche dernier à 5.654 détenus.

Dans une déclaration au quotidien As-sabah, il a qualifié cette décision Royale de « hautement noble et humaine » comme le sont les grandes initiatives prises par le Souverain.

Le Premier secrétaire a souligné que le communiqué du ministère de la Justice lui a procuré un sentiment de satisfaction, d'autant plus que cette initiative Royale se situe dans le cadre de la priorité accordée à la préservation de la santé des citoyens, de même qu'elle englobe des dispositions rassurantes concernant l'ensemble de la population carcérale dont le nombre avoisinerait les 80.000 détenus.

Il a par ailleurs mis l'accent sur le rôle prépondérant et la présence remarquable des institutions constitutionnelles dans les efforts consentis pour faire face à la crise sanitaire sans précédent qui secoue notre pays.

Ouverture vendredi de la deuxième session de la Chambre des représentants

Conformément aux dispositions de l'article 65 de la Constitution, la Chambre des représentants tiendra vendredi 10 avril à 15 heures, une séance plénière consacrée à l'ouverture de la deuxième session de l'année législative 2019-2020. Cette séance se déroulera en conformité avec les mesures de protection prises dans ce sens par les organes de ladite Chambre.

La guerre des masques a bel et bien lieu

Bienvenue à
la bavette magique
Comme par enchantement



Les pays du monde confrontés au coronavirus sont divisés en deux catégories. Il y a ceux qui imposent un masque de protection à leurs citoyens pour essayer d'endiguer la propagation du virus, et il y a les autres qui ont longtemps jugé la mesure dispensable jusqu'à leur récente volte-face.

Le Maroc se trouve dans un entre-deux. Car si le port du masque n'y est pas encore obligatoire, tout porte à croire que l'Exécutif est convaincu de ses bienfaits. En atteste l'arrêté du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, publié le 2 avril dans le Bulletin officiel, via lequel sont fixés les prix des masques non-médicaux aux normes marocaines « NMST21.5.200 ». Cette décision est la parade à toute surenchère et inflation des prix à cause d'une demande qui pourrait dépasser l'offre, même si le Royaume tente de sécuriser sa production de masques de protection. D'abord en demandant à plusieurs usines de textile d'en produire massivement. Et ensuite, en arrêtant toutes les exportations. Ainsi, lors des six prochains mois, la boîte de dix masques sera vendue au public dans plusieurs points de vente à 2,5 DH/unité (TTC) et 2 DH/l'unité

(TTC) pour les boîtes de 50.

S'inspirant des résultats obtenus en Asie et persuadés que c'est "La" solution, plusieurs pays d'Europe centrale ont, pour leur part, décidé de rendre obligatoire le port de masque ou de tissus. En Slovaquie comme en République tchèque, le port du masque est promu au plus haut niveau de l'Etat jusqu'à en devenir une véritable esthétique, avec des couleurs et des motifs variés.

A l'heure actuelle, ces pays dénombrement nettement moins de décès et de personnes infectées qu'en France par exemple. Certes, il est difficile d'affirmer si c'est grâce aux masques ou au confinement instauré très tôt et empêchant la formation de foyers de contamination, mais le constat est là, renforcé par le virage pris à 180° en faveur du port du masque par bon nombre de pays réticents au départ, à l'instar des Etats-Unis, sans pour autant le rendre obligatoire. C'est le cas aussi en Italie, dans la région de la Lombardie, l'une des plus touchées par le Coronavirus, où il a été décidé qu'à partir de dimanche, ceux qui sortiront devront se couvrir les voies respiratoires avec des masques, ou à défaut des écharpes ou des foulards. La question qui se pose maintenant, c'est à quoi doit-on un tel revirement ?

Des gouvernements qui naviguent à vue

Hier, il était inutile pour ceux qui n'étaient pas malades, et aujourd'hui, il serait donc nécessaire pour tous en vue d'enrayer la propagation de l'épidémie et donc éviter la saturation des hôpitaux. Au-delà des attermoissements des scientifiques qui ont inondé les médias par des discours contradictoires sur le sujet, ce tâton-

nement qui n'a certainement pas été sans conséquences, peut-être expliqué par le brouillard épais qui accompagne cette épidémie, imposant de facto aux gouvernements de naviguer à vue. L'autre explication se niche dans un mensonge pieux, dû à une pénurie de masques qu'il fallait donc réserver aux personnels soignants. Cela dit, l'Organisation mondiale de la santé et plusieurs pays européens dont la France, auraient pu jouer la transparence et

Quelle est l'efficacité des masques "alternatifs" ?

L'utilisation des masques alternatifs comme ceux que le Maroc produit en masse permet au personnel de santé qui est en première ligne dans la guerre contre le COVID-19 de bénéficier des masques médicaux et chirurgicaux. En revanche, il existe un doute sur leur efficacité.

Tout d'abord, il faut savoir que quand on parle de masques alternatifs, on désigne les masques faits maison ou fabriqués par l'industrie textile. Ensuite « ils ne sont pas totalement hermétiques », nous explique un professionnel du domaine. Pourquoi ? Notre interlocuteur a mis en avant d'une part l'absence d'un fil de fer au niveau du nez dont l'intérêt est d'éviter qu'il y ait un espace où des particules peuvent s'engouffrer. Et d'autre part, le fait que ce type de masque soit doté d'un élastique. En l'absence d'un second, un espace se crée au niveau des tempes, où là aussi, des particules peuvent pénétrer. Enfin, il est à souligner que la plupart des masques alternatifs ne sont pas dotés de filtres suffisants, mais ils servent à ne pas contaminer les autres et donc à ralentir la propagation du virus. En somme, ils n'ont pas un effet protecteur très efficace contre le coronavirus mais c'est mieux que rien.

C.C



“

Si le port du masque n'est pas encore obligatoire au Maroc, tout porte à croire que l'exécutif est convaincu de ses bienfaits

faire confiance au bon sens des humains au lieu de les traiter comme des enfants.

Tout le monde est conscient de la pénurie de masques. De toute façon, difficile de passer à côté tant la situation a fait ressurgir un nationalisme longtemps tapi dans l'ombre de la mondialisation. On a bien compris que désormais, aux quatre coins du globe, c'est le chacun pour soi qui prime. Comme ce fut le cas la semaine dernière, sur le tarmac d'un aéroport en Chine, où une commande française de masques a été achetée par les Américains cash, et l'avion qui devait partir en France s'est finalement dirigé vers les Etats-Unis. L'épisode en dit long sur la ruée sur les masques qui préoccupe ces jours-ci les grandes puissances. Et sur les pratiques agressives de ces dernières.

En tout cas, le sens de l'histoire est tourné vers un port du masque obligatoire. En France, l'Académie nationale de médecine milite pour le masque pour tous. «En situation de pénurie de masques et alors que la priorité d'attribution des masques FFP2 et des masques chirurgicaux acquis par l'Etat doit aller aux structures de santé et aux

professionnels les plus exposés, l'Académie nationale de médecine recommande que le port d'un masque grand public, aussi dit alternatif, soit rendu obligatoire pour les sorties nécessaires en période de confinement», écrit l'institution dans un communiqué, et ce « jusqu'au contrôle de la circulation du virus attesté par l'absence de nouveaux cas déclarés pendant une période de 14 jours ».

L'académie a poussé le gouvernement français à revoir sa position. Mais son avis demeure insuffisant pour avoir une portée Internationale. Au moment où nous mettons sous presse, l'Organisation mondiale de la santé qui possède ce pouvoir n'avait pas encore changé d'avis et campait toujours sur sa position, à savoir limiter les masques aux soignants et aux malades, de peur que leur usage généralisé donne un faux sentiment de sécurité et fasse oublier les indispensables mesures barrières (distanciation sociale, lavage des mains...). Bref, l'OMS ne veut toujours pas s'avancer sur le sujet, cependant, en parallèle, son patron, le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, a concédé mercredi qu'elle continuait à « évaluer l'usage po-

tentiel du masque de manière plus large ».

Pourtant, le port obligatoire de masque a fait ses preuves et a permis à plusieurs pays asiatiques de sortir de cette crise sanitaire, doucement mais sûrement. D'ailleurs, le directeur général du Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies, George Gao, a averti que « la grande erreur aux Etats-Unis et en Europe est que la population ne porte pas de masque ». A cela s'ajoute une crainte née de l'hypothèse selon

laquelle le coronavirus pourrait se transmettre via l'air expiré ou les aérosols dans le jargon scientifique.

Une rocambolesque volte-face

Alors que ce mode de transmission n'est pas encore scientifiquement prouvé, il est fortement suspecté. Aux Etats-Unis, où le port de masque est uniquement préconisé, le spécialiste américain Anthony Fauci et conseiller de

Donald Trump a déclaré vendredi dernier sur Fox News que « le virus peut se transmettre quand les gens ne font que parler, plutôt que seulement lorsqu'ils éternuent ou toussent ». Si dans un futur proche, ladite hypothèse venait à être confirmée, elle expliquerait la haute contagiosité du virus, qui rappelons-le, est également transmis par des patients sans symptômes. Vous l'aurez deviné, on s'achemine vers une rocambolesque volte-face. Un scénario où l'on va nous révéler ce que tout le monde avait compris dès le départ : le masque n'est pas infaillible contre le virus, mais il représente une précieuse barrière. Bref, les contradictions fleurissent en ces temps de pandémie. Car avant les masques, les tests étaient eux aussi considérés comme vains avant de se révéler salvateurs. Maintenant, ils sont le creuset des espoirs de l'humanité. Pour tout vous dire, il est temps d'arrêter ces contradictions ou du moins de le tenter, au risque de créer de nouvelles défaillances. Et là, on vise particulièrement la chloroquine. Un sujet qui n'a pas encore été tranché alors que de plus en plus de voix expriment leur soutien aux préconisations du Pr Raoult.

Chady Chaabi

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque selon l'OMS

Sur son site internet, l'Organisation mondiale de la santé explique que bien avant de mettre un masque, il faut se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. Ce n'est qu'ensuite que vous pouvez appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche tout en veillant à l'ajuster au mieux sur votre visage.

Quand vous portez un masque, il faut éviter de le toucher. Car chaque fois que l'on touche un masque usagé, cela implique de se laver les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon encore une fois. Lorsqu'il s'humidifie, il va falloir le remplacer par un nouveau. Et attention à ne pas réutiliser des masques à usage unique.

Enfin pour retirer le masque, la manière la moins risquée est de l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque), puis le jeter immédiatement dans une poubelle fermée avant de se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

8.612 personnes arrêtées pour violation de l'état d'urgence sanitaire



8.612 personnes ont été arrêtées et soumises aux enquêtes judiciaires sous la supervision des parquets territorialement compétents depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Maroc, a indiqué dimanche soir la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Elles ont été arrêtées lors des opérations sécuritaires menées par les services de la DGSN pour lutter contre les

fake news portant atteinte au sentiment de sécurité chez les citoyennes et citoyens et pour garantir l'application de l'état d'urgence sanitaire déclaré par les pouvoirs publics afin de faire face à l'épidémie du nouveau coronavirus, précise la

même source dans un communiqué.

Ainsi, en matière de lutte contre les fake news via les systèmes informatiques, les services techniques de la DGSN chargés de la veille informatique ont mené des expertises et des recherches qui ont permis l'interpellation de 82 personnes pour leur implication présumée dans la diffusion de contenus numériques portant de fausses informations sur les indicateurs de l'épidémie du coronavirus, ou constituant une violation des droits des personnes contaminées, une incitation à la désobéissance aux mesures de sécurité adoptées par les pouvoirs publics, ainsi que la diffusion de contenus violents incitant à la haine et à la discrimination et visant les cadres médicaux et paramédicaux.

Par ailleurs, les opérations menées sur le terrain par les services de la sûreté nationale dans les différentes villes et les centres urbains pour garantir l'application juste et stricte de l'état d'urgence sanitaire ont permis

l'arrestation de 8.530 individus.

Ces personnes ont été arrêtées soit pour non possession de l'autorisation exceptionnelle de sortie, soit pour violation des mesures de l'état d'urgence sanitaire, ou encore utilisation de faux documents de sortie.

Il s'agit aussi du transport clandestin des personnes, de la préparation et de la vente de produits médicaux et paramédicaux nuisant à la santé publique, d'attroupement et refus d'exécuter des travaux ordonnés par l'autorité publique.

La DGSN a veillé à mobiliser tous les moyens humains et logistiques pour assurer le contrôle rigoureux des déplacements des personnes et des véhicules à l'intérieur des villes, à protéger les biens publics et privés et à garantir une couverture sécuritaire renforcée à même de soutenir et d'accompagner les mesures préventives adoptées par les pouvoirs publics pour assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des citoyennes et citoyens, conclut le communiqué.

Installation d'un passage de désinfection à l'hôpital d'Imzouren

Un passage de désinfection a été installé, jeudi, à l'hôpital de proximité d'Imzouren dans la province d'Al Hoceima pour renforcer la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19).

Initié et financé par le président de l'Association "Al Hoceima Ajjal", Abid Al Aissaoui, ce passage vise à aider les cadres médicaux, les patients et leurs familles, dans la prévention contre le coronavirus.

Cette initiative, la première du genre dans la province d'Al Hoceima, a été supervisée par quatre jeunes hommes exerçant différents métiers, notamment celui de forgeron et dans les domaines de la climatisation, réfrigération, verre, aluminium et affiches publicitaires.

Ainsi, ce passage fonctionne selon un système de contrôle électronique global qui consiste en la propulsion de vapeur

désinfectante dès qu'une personne y rentre, et ce pour protéger contre le risque du coronavirus. Dans une déclaration à la MAP, il a expliqué que cet équipement est une contribution de l'association au soutien et à la poursuite des efforts déployés au niveau de la province afin de faire face à la propagation du Covid-19.

L'idée a été présentée aux quatre jeunes hommes qui se sont engagés volontairement à sa réalisation dans un magasin spécialisé dans l'aluminium et le verre, a-t-il ajouté, faisant avoir que ce dispositif sera effectivement mis en service dans les prochains jours et permettra en particulier d'aider le staff médical, les patients et leurs familles dans la prévention au coronavirus.

L'hôpital de proximité d'Imzouren est dédié à l'isolement des nouveaux cas confirmés ou infectés par le nouveau coronavirus.



La Foire de Casablanca transformée en hôpital de campagne



La ville de Casablanca va se doter d'un hôpital de campagne provisoire d'une capacité de quelque 700 lits, dans le cadre du renforcement des services de santé pour faire face à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), a-t-on indiqué, dimanche, dans un communiqué.

Les travaux de construction de cette structure ont été lancés, ce samedi, sur une superficie de 2.000 m² au site de la Foire in-

ternationale de la métropole et devront s'achever dans deux semaines, a-t-on ajouté dans un communiqué.

Le projet, qui nécessite une enveloppe de 45 millions de dirhams, a été lancé à l'initiative des autorités locales de la région de Casablanca-Settat, en partenariat avec le Conseil de la région, les Conseils communal et préfectoral de Casablanca, ainsi qu'en coordination avec la direction régionale de la santé.

Les pharmaciens tiennent leur position avec conviction

Les 12.000 officines marocaines accueillent quotidiennement entre un et deux millions de clients

Aux premières lignes du combat contre la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), les pharmaciens ne ménagent pas leur énergie pour honorer leurs engagements vis-à-vis des citoyens, qui peuvent trouver auprès des officines conseil et réconfort en cette période de confinement.

Espace social et de santé par excellence, les pharmacies marocaines, au nombre de 12.000, sont plus que jamais résolues à poursuivre leur mission de la façon la plus appropriée qu'elle soit, particulièrement en ces temps où elles sont sollicitées pour des prestations qui dépassent le cadre étrié de vente de médicaments.

Et pour faire face à une demande plus élevée que la normale, elles ont déployé les moyens nécessaires pour disposer de stocks abondants de médicaments et ce, malgré la ruée observée durant les jours ayant suivi l'annonce du premier cas confirmé de coronavirus au Maroc.

Au début, cette demande exponentielle a, certes, exercé une certaine pression sur les réserves, mais son effet s'est rapidement estompé pour laisser place à un climat de confiance en la capacité

des officines à garantir la disponibilité des médicaments durant cette crise sanitaire.

Côté prévention contre le Covid-19, les pharmacies ont opté pour des mesures draconiennes à même de préserver la santé à la fois de leurs collaborateurs et des usagers.

A côté des affiches de sensibilisation qui ont investi les vitrines, on y a renforcé les outils de protection (gants, masques, gels hydroalcooliques), au moment où des rubans ont été collés au sol pour faire respecter la distanciation. Globalement, on n'a pas oublié de se procurer des solutions pour désinfecter les pièces de monnaie.

"Nous jouons pleinement notre rôle dans ces conditions. Nous essayons d'être présents tout le temps pour orienter les patients et leur donner quelques conseils à suivre au quotidien pour rester à l'abri de cette pathologie", a confié à la MAP Oualid Amri, président du Syndicat des pharmaciens de la wilaya du Grand Casablanca et vice-président de la Fédération nationale des syndicats de pharmaciens du Maroc.

C'est pour cette raison, a-t-il poursuivi, que les officines, fortes de leur abnégation, dévouement et patriotisme, ont dé-



cidé d'adopter un nouvel horaire de travail permettant d'assurer un service 24h/24 et 7j/7 et ce, durant l'état d'urgence sanitaire décrété par le Maroc comme seul moyen inévitable pour garder le coronavirus sous contrôle.

"Les 12.000 pharmacies marocaines accueillent quotidiennement un million jusqu'à deux millions de personnes non seulement pour acheter des médicaments, mais aussi pour avoir des conseils et orientations, d'où le rôle majeur de ces espaces de santé", a fait valoir M. Amri, in-

vitant les citoyens à rester chez eux et à se confiner comme il le faut pour vaincre ce virus.

Pour recevoir le flux important des patients dans de meilleures conditions de sécurité et d'hygiène, ce pharmacien a affirmé avoir mis en place toute une série de mesures préventives consistant notamment en la limitation du nombre d'accès des clients, le strict respect de la distanciation, outre l'installation de plexiglas sur les comptoirs et la désinfection des pièces de monnaie et des billets de banque.

Toutefois, a-t-il relevé, "les pharmacies ne peuvent pas toutes se doter de ces équipements", appelant les autorités publiques à leur fournir les moyens nécessaires (masques, gels hydroalcooliques, etc.) pour protéger les citoyens et l'équipe officinale.

Maillon fondamental dans la chaîne de sécurité sanitaire, les pharmacies semblent faire preuve d'une vigilance accrue en ces circonstances spéciales et veillent à remplir leur devoir éthique et professionnel.

Les boulangeries-pâtisseries poursuivent leur activité

Les ventes de pain ont chuté de moitié et la production de gâteaux est quasiment à l'arrêt



Les boulangeries-pâtisseries garderont leurs portes ouvertes pendant l'état d'urgence sanitaire afin

de répondre aux besoins des citoyens, tout en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture fixés par les autori-

tés, a affirmé le secrétaire général de la Fédération marocaine des boulangeries et pâtisseries, Mohamed El Giri.

"La majorité des travailleurs dans les boulangeries n'ont pas arrêté leur travail, compte tenu des mesures préventives adoptées à l'intérieur des boulangeries pour les aider à effectuer leurs tâches", a-t-il souligné, appelant les boulangeries à davantage de solidarité et à faire preuve d'esprit de citoyenneté durant cette situation exceptionnelle, en offrant gratuitement leurs produits aux personnes en situation de précarité et à celles qui ont perdu leur emploi en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Il a également indiqué que la Fédération a exhorté l'ensemble des bureaux régionaux à l'échelle nationale à former des commissions de veille et a appelé les boulangeries membres de la Fédération à la désinfection des travailleurs avant

leur entrée aux lieux de travail, à la stérilisation des surfaces et à la limitation de l'accès aux zones de pétrissage, de cuisson et de vente, tout en désignant un travailleur chargé exclusivement de l'encaissement sans toucher les produits.

Par ailleurs, le secrétaire général a relevé que les ventes ont diminué d'environ 50% pour ce qui est du pain, tandis que la production de pâtisseries est quasiment à l'arrêt.

A noter que la Fédération avait publié, au cours du mois de mars derniers, un communiqué dans lequel elle a appelé les boulangeries à s'engager dans les efforts déployés par les autorités publiques dans la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19) et ce, à travers la mise en place de procédures de communication et de mesures préventives dans les points de production et de vente.

La hausse du nombre d'infections imputée à la transmission du virus au sein des foyers



Le directeur de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies au ministère de la Santé, Mohamed El Youbi, a imputé dimanche l'augmentation du nombre de contaminations par le coronavirus à la transmission du virus au sein de foyers familiaux.

"La transmission du virus dans des foyers épidémiques au sein des familles est imputable au fait que des personnes continuent à

quitter leur domicile, mais aussi aux personnes qui étaient en incubation au moment de l'entrée en vigueur du confinement", a expliqué le responsable dans une déclaration retransmise par la MAP sur sa chaîne M24 et Rim Radio.

D'avantage de tests de laboratoire seront effectués au cours des prochains jours, ce qui permettra d'avoir plus de visibilité et de fournir plus d'éclaircissements sur l'évolution de

l'épidémie, a-t-il relevé.

Le directeur avait indiqué, dans une précédente déclaration, que dans certains milieux familiaux, on retrouve désormais plusieurs membres infectés de la même famille. Il a cet égard insisté sur le strict respect des procédures préventives d'urgence sanitaire et d'isolement au sein des familles pour éviter la propagation du virus, ainsi que sur le nécessaire respect des restrictions de mouvement.

Les médecins privés de Marrakech appelés à prêter main forte à ceux du public



Le wali de la région Marrakech-Safi, gouverneur de la préfecture de Marrakech, Karim Kassi Lahlou a tenu, samedi, une réunion de travail avec le Syndicat des médecins du secteur privé à Marrakech, dédiée à l'examen des modalités d'une implication de

ces professionnels de la santé dans les efforts de lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19).

Lors de cette réunion, il a été décidé de consulter l'Ordre des médecins et l'ensemble des intervenants concernés pour adopter un protocole unifié qui régleme

l'implication des médecins du secteur privé dans cette opération, en vue d'alléger la pression sur les centres hospitaliers.

Dans ce sens, les membres du syndicat ont fait part de leur engagement inconditionnel à s'inscrire aux efforts de lutte contre cette pandémie, conformément aux besoins identifiés par les services sanitaires.

Cette réunion a été marquée, notamment, par la présence de la directrice régionale de la Santé, du directeur du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Mohammed VI ainsi que du délégué régional de la santé.

Par la même occasion, Karim Kassi Lahlou s'est rendu à l'Hôpital privé de Marrakech qui s'est rejoint à l'élan de solidarité nationale, en s'inscrivant volontairement dans les efforts de prise en charge des cas confirmés au coronavirus.

Cette visite a permis au wali et à la délégation l'accompagnant de s'informer des services médicaux ainsi que des équipements offerts, et de constater de visu le degré élevé de mobilisation du staff médical et paramédical, en vue de consolider les moyens de lutte contre le Covid-19.

La situation épidémiologique à Chichaoua est stable

La situation épidémiologique du nouveau coronavirus (Covid-19) dans la province de Chichaoua est "stable" et "non préoccupante", a affirmé, dimanche, le délégué provincial de la santé, Mohamed El Mouss.

Dans une déclaration à la MAP, il a souligné que l'état de santé des personnes infectées par le Covid-19, actuellement en isolement sanitaire à l'hôpital provincial Mohammed VI, est "rassurant" et "stable", ajoutant que ces patients font l'objet d'un contrôle et d'un suivi permanents, assurés par un staff médical et infirmier. Il a indiqué, dans ce sens, que la province a enregistré, samedi, un cas de guérison, relevant que le traitement approuvé par le ministère de la Santé est disponible à l'hôpital provincial en quantités suffisantes, que ce soit pour le traitement de première intention ou pour celui de deuxième intention. Après avoir rappelé les différentes mesures préventives prises aux niveaux provincial et régional en vue de faire face à cette pandémie, Mohamed El Mouss a précisé que la cellule de veille relevant de la délégation provinciale de la santé suit, en permanence et de manière continue, la situation épidémiologique en coordination avec les services régionaux et centraux.

Il a, en outre, salué la prise de conscience et l'esprit de patriotisme dont a fait montre la population de la province, qui s'est conformée aux directives et instructions des autorités locales concernant la mise en œuvre des mesures de confinement, tout en appelant les citoyens à respecter ces dispositifs qui ont montré jusqu'à présent leur efficacité.

Démenti des allégations de manquements à Tanger

La direction régionale de la Santé de Tanger-Tétouan-Al Hoceima a réfuté les allégations selon lesquelles il y aurait eu un manquement dans l'accueil et la prise en charge d'un cas suspect de coronavirus (Covid-19).

Une personne s'est rendue, vendredi 3 avril, à l'hôpital Mohammed V de Tanger, où elle a été accueillie et examinée par le personnel médical et infirmier spécialisé, avant de bénéficier d'un ensemble d'examens biologiques et mesures des signes vitaux (pression artérielle, saturation en oxygène et perfusion intraveineuse de solutions vitales), a précisé la direction régionale de la Santé dans une mise au point parvenue dimanche à la MAP.

Cette personne est restée sous surveillance constante des fonctions vitales et a été soumise aux analyses du Covid-19, a ajouté la même source, faisant savoir qu'elle a également été maintenue sous surveillance en attendant les résultats des analyses du laboratoire, et ce conformément au protocole et aux mesures adoptées lors de la prise en charge des cas suspects. Ces clarifications interviennent suite aux inexactitudes contenues dans une vidéo relayée récemment par certains sites électroniques et les réseaux sociaux, dans laquelle une fille prétend que son père a été victime de manquement, de négligence et d'indifférence, et n'a reçu aucun soin à l'hôpital Mohammed V de Tanger, a noté la mise au point. De telles allégations pourraient entraver la prise en charge des cas de contamination au nouveau coronavirus et décourager le personnel qui veille sur la santé des patients de l'hôpital, a averti la Direction régionale de la Santé.

Elle a ainsi appelé à ne pas émettre des jugements hâtifs et non fondés sur des données réelles, affirmant qu'elle se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque se permet d'émettre des doutes et de discréditer les efforts du personnel médical, infirmier et administratif mobilisé inlassablement et sans relâche, 24h sur 24, pour lutter contre le nouveau coronavirus.

Le pain farci de ma mère !

Il n'y a pas mieux pour tromper le confinement



Le confinement décrété partout à travers le monde dans l'espoir de juguler la propagation du covid-19 a, drastiquement, réduit la vie en collectivité et suspendu les moments de partage. Il a, en même temps, redonné vie à des gestes essentiels mis en berne par une course effrénée dictée par la société de consommation et qui s'est révélée futile comme nous le rappelle, dramatiquement, Dame nature en ces temps de crise sanitaire.

Bien sûr, il y a de l'autre côté de la rue, des gens formidables qui se battent, jour et nuit, pour sauver des vies, d'autres qui nous permettent de nous procurer de quoi faire bouillir la marmite, des enseignants qui tentent, par tous les moyens, d'accomplir leur mission auprès de nos enfants, des bénévoles qui font de leur mieux pour adoucir le quotidien des plus fragiles et des serviteurs de l'Etat qui veillent sur la sécurité des biens et des personnes. Ce sont tous des âmes généreuses qui, souvent au péril de leur vie, agissent, sans relâche, pour que notre société garde son humanité et traverse les tumultes de la crise le moins douloureusement possible. Elles sont ce cordon vital qui permettra notre salut collectif en ces temps de quarantaine. Nous leur devons beaucoup et notre reconnaissance sera, à ne pas en douter, à la hauteur de leur dévouement, de leurs sacrifices.

Mais le confinement a, comme indiqué ci-dessus, ses avantages et pas seulement sanitaires. Il a permis à la majorité de retrouver, bon gré

malgré, la suavité de la vie en famille et l'insouciance salutaire du temps qui s'égrène.

Ainsi, alors que nous passions un bel après-midi à nous prélasser devant une production hollywoodienne, mon épouse nous a fait l'agréable surprise de nous concocter de succulentes galettes de pain farcies au bleu de Bresse et d'olives noires, accompagnées d'un thé vert parfumé au thym. Ce fut un régal ! Nos chaleureuses congratulations ne l'ont pas empêchée d'avouer, pourtant, que ses galettes ne peuvent rivaliser avec celles de ma mère ! Sa remarque pleine de sincérité m'a replongé dans le jardin merveilleux des bons souvenirs pour me retrouver sur la terrasse ombragée de la demeure familiale, au fin fond du Maroc Oriental.

Je me suis remémoré les pauses matinales quasi rituelles qui réunissaient la famille autour de plats traditionnels qui fleurissent bon le terroir et l'héritage culinaire familial. Et parmi les mets les plus appréciés en ces moments-là, il y avait le pain farci de ma mère. Des galettes faites à l'ancienne bien évidemment !

Ainsi après avoir pétri la pâte dans une kasriya en terre cuite, ma mère mettait en forme des galettes d'environ trente centimètres de diamètre qu'elle farcissait d'un mélange d'oignons finement hachés, de minuscules bouts de coiffe de mouton et d'un cocktail d'épices et d'herbes aromatiques dont elle garde le secret. Elle les faisait cuire dans un four en torchis construit et entretenu réguliè-

rement par ses propres mains. Un savoir-faire hérité de mère en fille à travers les générations. Ce four est toujours là dans un coin reculé du jardin. Son utilisation intensive a fini par se traduire en une épaisse couche de suie noire couvrant un pan du mur. C'est ce qui fait son charme, son authenticité ! Et pour valoriser au mieux le combustible, elle mettait, souvent, une bouilloire pleine d'eau sur le col du four en vue de son utilisation pour l'élixir indispensable, le thé de dix heures du matin !

Partager ces galettes transpercées par la délicieuse farce qui ruisselait finement à travers la croûte sous l'effet de la chaleur constituait un moment de joie et de plaisir inégalés. Un bonheur simple que la vie nous offre pour nous recentrer sur l'essentiel, pour marquer à jamais nos mémoires. Hélas, la vie est, aussi, cruellement imprévisible. Du jour au lendemain, la quiétude estivale a perdu de sa saveur. La maîtresse de la maison ne peut provisoirement (on l'espère du fond du coeur) nous donner rendez-vous sous l'ombre de la vigne grimpante ! Ses mains pleines d'amour et de générosité ont perdu de leur agilité. Un vilain caillot de sang s'est amusé à faire du rodéo dans ses veines avant de se fixer quelque part au cerveau et provoquer l'endormissement de son bras. Une triste pensée traversa, alors, mon esprit et me ramena à la foudroyante réalité !

Oui, le confinement rend l'exil insupportable, invivable. Il a compartimenté les familles, les villes et les

pays. Le voyage vers la rive ensoleillée devient un souhait difficile à réaliser alors qu'il suffisait de quelques clics sur la Toile pour se retrouver dans un zinc en direction de l'empire du soleil couchant ! Tout a terriblement changé. Les distances raccourcies grâce à un réseau dense de transport aérien, maritime et terrestre, retrouvent, du jour au lendemain, leurs étendues, leurs réelles valeurs géographiques.

Combien de temps cela va-t-il durer ? Que se passera-t-il après ? Un changement de mode de vie, comme le supposent les incorrigibles idéalistes dont je fais partie ou bien un retour insouciant à la vie d'avant covid-19, comme si de rien n'était. L'homme a, certes, la mémoire courte et ne tire que, rarement, les leçons de son vécu, de son interaction avec la nature. Cependant, la crise que nous vivons et qui laissera, à ne pas en douter, d'incalculables familles dans le deuil et mettra à genoux les économies les plus solides, doit nous faire réfléchir sur notre avenir commun et nous inciter à repenser notre échelle de priorités.

En attendant, quel bon moment sera celui où nous retrouverons tous notre liberté de mouvement, le plaisir de partager un verre sur une terrasse et pour moi, en tout égoïsme, l'indéfectible espoir de déguster un pain farci de ma mère. Oui, il faut sempiternellement s'accrocher au fil de l'espérance car, comme l'écrivait Héraclite d'Ephèse, « si tu n'espères pas tu ne rencontreras pas l'inespéré ».

Par Mohamed Lmoubariki



Lueur d'espoir en Europe et phase critique en Amérique



L'Europe, continent le plus endeuillé par la pandémie de coronavirus avec plus de 50.000 morts, espère lundi une poursuite de la baisse du nombre de décès enregistrés quotidiennement, mais les Etats-Unis s'attendent à une semaine extrêmement difficile, comparée par ses dirigeants aux attentats du 11-Septembre.

La pandémie a fait près de 70.000 morts dans le monde, depuis son apparition en décembre en Chine.

Parmi les quelques 1,25 million de cas recensés, le Premier ministre britannique Boris Johnson, hospitalisé dimanche dix jours après avoir été testé positif. "Mesure de précaution", ont assuré ses services, car il "continue de présenter des symptômes persistants du coronavirus".

"Aujourd'hui, il est à l'hôpital pour subir des tests, mais il continuera d'être tenu informé de ce qui se passe et d'être aux commandes du gouvernement", a assuré Robert Jenrick, ministre chargé du Logement et des Communautés.

Des signes encourageants apparaissent, timidement, en Europe. En Espagne, le bilan quotidien des décès était en baisse lundi (637 morts en 24 heures), pour le quatrième jour consécutif. Et la contagion ralentit dans le pays qui a payé le plus lourd tribut à la maladie après l'Italie.

"La pression diminue" grâce à "une certaine décroissance" des hospitalisa-

tions et admissions en soins intensifs, s'est félicitée dimanche Maria José Sierra, du Centre d'alertes sanitaires espagnol. Mais le pays, après plus de 13.000 morts, étudie "très sérieusement" l'idée d'imposer le masque pour sortir de chez soi, prenant en exemple les sociétés asiatiques qui ont déjà du surmonter d'autres épidémies.

En Italie, "la courbe a commencé sa descente", constatait dimanche le patron de l'Institut supérieur de la Santé, Silvio Brusaferrò.

Le pays, qui compte près de 16.000 morts, sait néanmoins qu'il a "encore quelques mois difficiles" devant lui, a insisté le ministre de la Santé, Roberto Speranza. "Il ne faut pas baisser la garde", a confirmé le Premier ministre Giuseppe Conte.

La solidarité s'organise comme elle peut, avec de la nourriture passée de balcon en balcon dans les quartiers pauvres de Naples.

Une tendance à la baisse était aussi enregistrée dimanche en France, avec 357 décès enregistrés à l'hôpital au cours des dernières 24 heures, le chiffre le plus bas depuis une semaine.

Mais les autorités ont aussi prévenu que la France allait sans doute connaître en 2020 sa pire année de récession économique depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

En Grande-Bretagne, le moment était assez solennel pour une allocution, rare, de la reine Elisabeth II.

"Nous vaincrons - et cette victoire

sera celle de chacun d'entre nous", a lancé dimanche soir la souveraine de 93 ans. "Et ceux qui nous succéderont diront que les Britanniques de cette génération étaient aussi forts que les autres".

Aux Etats-Unis, où le bilan approche 10.000 morts (9.633 dimanche), la propagation inquiète au plus haut point.

"Dans les jours à venir, l'Amérique va supporter le pic de cette terrible pandémie. Nos combattants dans cette bataille à la vie et à la mort

sont les incroyables médecins, infirmiers et personnels de santé en première ligne", a déclaré dimanche soir le président Donald Trump.

"Nous savons tous que nous devons atteindre un certain seuil, qui va être horrible en termes de morts, pour que les choses commencent à changer. Nous arrivons tout près de ce point-là maintenant. Et les deux prochaines semaines vont être, je pense, très difficiles", a-t-il jugé.

L'administrateur fédéral des services de santé publique, Jerome Adams, a préparé l'opinion publique au pire. "La semaine prochaine sera un moment comme Pearl Harbor, comme le 11-Septembre, sauf que ce ne sera pas localisé, ce sera dans tout le pays".

Dans l'épicentre, la mégapole de New York, le système de santé est "en situation de stress" faute "d'équipements et de professionnels" en nombre suffisant, d'après le gouverneur de l'Etat, Andrew Cuomo.

Une baisse du nombre de morts dimanche lui a fait espérer être "très proche du pic", même s'il "est encore trop tôt" pour le savoir.

La baisse de la mortalité liée au Covid-19 en Europe a rassuré les investisseurs lundi: dans le sillage de Tokyo (+4,24% à la clôture), Paris et Francfort ont ouvert sur une hausse respective de 3,46% et 3,81%, tandis que Londres progressait de 2,43% vers 07H50 GMT.

Partout dans le monde, les dirigeants tentent de convaincre leurs concitoyens de tout faire pour éviter la propagation de l'épidémie, et de montrer l'exemple.

Le gouvernement japonais se préparait à déclarer mardi l'état d'urgence dans plusieurs régions du pays où les cas de Covid-19 sont en forte hausse, dont Tokyo et Osaka.

Le Premier ministre Shinzo Abe a annoncé dans le même temps un plan massif de soutien à l'économie du pays de 915 milliards d'euros.

A contre-courant, l'Autriche où le Covid-19 a fait 204 morts, souhaite progressivement assouplir les restrictions en vigueur pour lutter contre le nouveau coronavirus à partir du 14 avril, en commençant par la réouverture des petits commerces et selon un calendrier qui s'étalera sur plusieurs mois.

"Notre but est une remise en marche par étapes", a déclaré le chancelier Sebastian Kurz lors d'une conférence de presse, appelant la population à conserver "la plus grande discipline".

Enfin, le secrétaire de l'ONU Antonio Guterres a eu une pensée pour les femmes et jeunes filles. Avec le confinement, "le monde a connu une horrible flambée de violence domestique (...) Je lance aujourd'hui un nouvel appel pour la paix à la maison, dans les foyers, à travers le monde entier".



Antonio Guterres
Je lance aujourd'hui un nouvel appel pour la paix à la maison, dans les foyers, à travers le monde entier

Un plan pour sortir "graduellement" de la pandémie en Italie

Apparemment arrivée sur "le plateau" de la pandémie, l'Italie n'a pas entamé la descente mais pense à son redémarrage avec un plan sanitaire du gouvernement, qui prévient que le retour à la normale n'est pas pour demain.

Ce pays, jusqu'ici le plus endeuillé du monde par le fléau, a enregistré dimanche le nombre de morts en 24 heures le plus bas (525) depuis plus de deux semaines.

"Pour l'instant, je ne peux pas dire quand le blocage (du pays) prendra fin. Nous suivons les indications du comité scientifique mais l'Italie a été la première nation à faire face à l'urgence", a déclaré dimanche le Premier ministre, Giuseppe Conte, interrogé sur la chaîne américaine NBC News.

"Notre réponse n'a peut-être pas été parfaite, mais nous avons fait de notre mieux sur la base de nos connaissances", a ajouté M. Conte, qui avait annoncé cette semaine que l'Italie resterait à l'arrêt au moins jusqu'au 13 avril.

Les autorités n'ont cessé de le répéter ces derniers jours, craignant un relâchement des comportements avec les beaux jours et les vacances de Pâques : "il ne faut pas baisser la garde" contre le virus.

"L'urgence n'est pas finie. Le danger n'a pas disparu. Nous avons encore quelques mois difficiles devant nous, ne gâchons pas les sacrifices consentis", a exhorté dimanche le ministre de la Santé Roberto Speranza dans un entretien avec les quotidiens *Il Corriere della Sera* et *La Repubblica*.

L'objectif est un retour à la normale "dès que possible", a ajouté le ministre sans "donner de date".

Et après ? Le chef de la Protection civile, Angelo Borrelli, qui égère

chaque soir la litanie des victimes, a annoncé vendredi que la péninsule serait toujours confinée pour le pont du 1er mai, avant de préciser que la décision relevait exclusivement du gouvernement.

Avec prudence, M. Borrelli a aussi évoqué le 16 mai comme date possible d'entrée dans une "phase 2", synonyme de "coexistence avec le virus", mais seulement "si l'évolution (de la pandémie) ne change pas".

Le ministre de la Santé a exposé dimanche un plan stratégique en cinq points "pour sortir graduellement" de la pandémie préconisant le port du masque généralisé, la "distanciation sociale scrupuleuse dans les lieux de vie et de travail" et un réseau d'hôpitaux se consacrant au Covid-19 qui

resteront ouverts après la crise pour empêcher un éventuel retour du virus.

Le gouvernement prévoit de renforcer "les réseaux sanitaires locaux" afin que chaque malade identifié puisse être pris en charge du dépistage à la mise en place d'un traitement, et de tester des échantillons de la population pour déterminer le nombre précis des personnes contaminées.

L'exécutif envisage enfin la mise en place d'une application sur smartphone, sur le modèle sud-coréen, à la fois pour cartographier les mouvements des malades diagnostiqués pendant les 48 heures ayant précédé l'infection et pour favoriser la télémédecine afin, par exemple, de surveiller à domicile leur fréquence cardiaque et leur taux d'oxygène dans le sang.

"Même lorsque les cas de coronavirus seront tombés à zéro, la vie ne sera plus la même pendant longtemps", a prévenu cette semaine le président de l'Institut supérieur de la santé (ISS), Silvio Brusaferro.

Avec l'assouplissement des mesures de confinement, les premières activités qui devraient reprendre sont celles liées à la chaîne d'approvisionnement alimentaire et pharmaceutique. Cela devrait aussi être le cas des artisans dont les boutiques voient passer un nombre limité de personnes.

Les bars, restaurants, discothèques ou salles de sport seront les derniers à rouvrir et, le moment venu, il est probable que leurs propriétaires devront prévoir une distance de sécurité d'au moins un mètre entre leurs

clients de même qu'avec leur personnel.

Les personnes souhaitant rentrer en Italie - environ 200.000 Italiens actuellement selon les chiffres officiels - devront se mettre à l'isolement et présenter en montant à bord d'un avion ou d'un train une déclaration sur l'honneur précisant l'adresse où ils devront se soumettre à une période de quarantaine.

Les transports publics devront maintenir une fréquentation basse, ce qui sera rendu possible grâce à des contrôleurs chargés de faire respecter une distance entre les passagers en n'utilisant qu'un siège sur deux ou en ne laissant monter qu'un nombre limité de personnes à bord des rames de métro, bus ou trains.



Bien trop tôt pour relâcher la garde malgré quelques lueurs d'espoir

Le rythme des décès et des hospitalisations en réanimation semble certes ralentir en France, mais il est bien trop tôt pour crier victoire face à l'épidémie responsable de plus de 8.000 morts dans le pays qui devait entrer mardi dans sa quatrième semaine de confinement.

"Le #COVID19 ne prend pas de vacances". Le message du ministère de la Santé sur Twitter est clair en ce début de congés scolaires pour la zone C (Ile-de-France et Occitanie) : il faut continuer à respecter le confinement malgré des chiffres qui peuvent sembler encourageants.

Ainsi, les hôpitaux ont enregistré le nombre le plus faible de décès dans les hôpitaux (357) sur une seule journée depuis le 29 mars, portant le total à 8.078 y compris les morts en Ehpad et autres établissements médico-sociaux.

Près de 7.000 patients se trouvent encore en réanimation. Là aussi, les autorités ont constaté un mieux avec un ralentissement des admissions dans ces

services. Mais "il ne faut se faire d'illusions, il ne faut pas crier victoire", a insisté lundi sur BFMTV Philippe Juvin, chef des urgences à l'hôpital Georges Pompidou, également président de la fédération LR des Hauts-de-Seine.

"Nous étions dans une situation quasi hors de contrôle il y a quelques jours et aujourd'hui on est dans une situation qui ne semble pas être hors de contrôle mais qui est extrêmement tendue", a-t-il poursuivi, soulignant que son établissement continuait d'ouvrir des lits de réanimation.

"La notion de pic vous pouvez d'emblée l'enlever de votre vocabulaire. Un pic ça monte vite et ça descend vite. Là, ça monte vite et ça descendra (...) lentement", a insisté de son côté sur France Inter le directeur général de l'AP-HP Martin Hirsch.

"Le terme de plateau est probablement meilleur", a-t-il noté. Et "un plateau, en montagne, ça peut-être un plateau entre deux montagnes, et l'objectif, c'est qu'il n'y ait pas la deuxième

montagne qui arrive ou qui arrive trop vite".

Alors malgré de "petits signaux de ralentissement" et "quels que soient le résultat dans quelques jours, il faut maintenir l'effort collectif de confinement, des gestes barrière", a plaidé sur BFMTV le patron de l'Inserm Gilles Bloch.

Malgré le week-end de beau temps qui laissait craindre plus de sorties des Français confinés, le ministre de l'Intérieur les a félicités lundi.

"Les Français font partie de ce monde entier, de ceux qui respectent le mieux le confinement", a assuré Christophe Castaner sur Franceinfo.

Plus de 160.000 policiers et gendarmes avaient été mobilisés. Et près de 1,4 million de contrôles ont été effectués sur les trois derniers jours. Au total, depuis le début, il y a eu "près 480.000 contraventions dressées, sur 8,2 millions de contrôles", a précisé le ministre.

La période de confinement, prolongée déjà une fois, est prévue pour

s'achever le 15 avril. Mais une extension semble probable.

Depuis ce lundi, une attestation de déplacement numérique est disponible pour justifier les sorties autorisées, offrant une alternative à la version papier en vigueur depuis le début du confinement.

Si les Français ont globalement bien respecté les règles du confinement ce week-end, le temps radieux de dimanche a néanmoins poussé quelques audacieux à s'aventurer hors de leurs foyers.

"Le déconfinement n'est pas à l'ordre du jour", a martelé dimanche Laurent Nunez, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur. "Je rappelle la règle (...) on sort lorsque c'est strictement nécessaire".

"Je ne comprends même pas qu'on parle du déconfinement, ça continue d'arriver constamment", déplore Nathalie (prénom modifié), infirmière au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), racontant des services submergés de malades.

Une quarantaine de patients atteints du Covid-19 ont été transférés dimanche vers des régions "moins en tension", la Bretagne notamment, via des trains médicalisés.

Au total, selon la DGS, plus de 610 patients dans un état critique ont été évacués depuis le 18 mars, du Grand Est et d'Ile-de-France.

Une pétition baptisée "#NePerdonsPlusDeTemps", lancée par l'ex-ministre de la Santé Philippe Douste-Blazy et demandant d'assouplir les possibilités de prescription de la chloroquine --traitement dont l'usage contre le coronavirus provoque de vifs débats-- a dépassé les 200.000 signatures.

Dans le Figaro, lundi, trois anciens responsables de l'Institut national du cancer, de la Haute autorité de santé et de l'Agence du médicament plaident aussi pour une "proposition de soins élargie" avec de la prescription, sous surveillance, de l'hydroxychloroquine y compris chez des malades "non inclus dans un essai clinique".

Etat d'urgence et méga-plan de soutien à l'économie japonaise face au Covid-19

Sous pression face à une poussée des cas de coronavirus au Japon, le gouvernement nippon a annoncé lundi son intention de déclarer l'état d'urgence dans sept régions, dont Tokyo, une mesure assortie d'un plan d'aide à l'économie de 915 milliards d'euros.

La déclaration officielle de l'état d'urgence devait intervenir mardi, après consultation d'un comité d'experts conseillant le gouvernement sur la gestion de la crise sanitaire, a annoncé le Premier ministre Shinzo Abe devant des journalistes.

Prévu pour durer un mois, l'état d'urgence doit concerner Tokyo et les préfectures voisines de Chiba, Kanagawa et Saitama, les régions d'Osaka et Hyogo (ouest du pays) ainsi que la préfecture de Fukuoka (sud-ouest).

"Nous observons actuellement une augmentation rapide des infections en particulier dans des centres urbains tels que Tokyo et Osaka", risquant de saturer les infrastructures



médicales du pays, a justifié M. Abe.

L'état d'urgence va permettre aux autorités des régions concernées de demander aux habitants de rester chez eux et à des commerces jugés non essentiels mais attirant habituellement beaucoup de monde de suspendre leurs activités.

Les autorités pourront aussi réquisitionner si besoin des terrains et des bâtiments à des fins médicales.

Ce statut ne va toutefois pas entraîner de mesures de confinement aussi drastiques que celles actuellement en vigueur dans de nombreux autres pays comme en Europe, avec des sanctions pour les contrevenants.

"Au Japon, même si nous déclarons un état d'urgence, nous n'allons pas fermer des villes comme dans d'autres pays. Les experts nous ont dit que ce n'était pas nécessaire", a dit M. Abe.

Le système nippon repose beaucoup sur le civisme attendu de la part des citoyens, soumis à une pression

sociale constituant généralement une force de dissuasion majeure.

Il est aussi extrêmement difficile d'un point de vue juridique pour les autorités japonaises de forcer des citoyens à se confiner et d'obliger des commerces de fermer, ainsi que de sanctionner ceux qui ne respecteraient pas les consignes.

"Le Japon est toujours hanté par le sombre héritage" de son régime militariste jusqu'à 1945, qui opprimait durement les libertés individuelles, a rappelé à l'AFP Yoshinobu Yamamoto, professeur émérite de l'Université de Tokyo, spécialiste des relations internationales.

Cependant si le cadre actuel de l'état d'urgence ne s'avérait pas efficace face à la pandémie, "certaines voix pourraient réclamer un pouvoir plus fort pour contrôler les gens. Cela pourrait créer un précédent", a-t-il estimé.

Bien que voisin de la Chine, foyer d'origine du Covid-19, le Japon est

jusqu'à présent nettement moins touché par la pandémie que l'Europe ou les Etats-Unis: l'archipel totalisait dimanche quelque 3.650 cas de contamination pour 73 décès, selon un dernier bilan officiel.

Le nombre de nouvelles contaminations a cependant sensiblement augmenté depuis deux semaines, notamment à Tokyo, même si le dernier bilan de lundi dans la capitale (83 cas) s'affiche en nette baisse par rapport au record atteint dimanche (148 cas).

Ces chiffres ont progressivement accru la pression sur le gouvernement pour intensifier son action face à la pandémie, après la décision dès fin février de fermer les établissements scolaires du pays.

Par ailleurs la gouverneure de Tokyo, Yuriko Koike, appelait déjà depuis fin mars ses administrés à télétravailler autant que possible et à éviter les sorties non indispensables le week-end, avec un succès tangible.

Le Premier ministre a également

annoncé lundi un plan massif de soutien à l'économie du pays de 108.000 milliards de yens (soit 915 milliards d'euros), pour parer aux conséquences de la pandémie sur l'activité de la troisième puissance économique mondiale, alors que la région de Tokyo concentre environ un tiers du Produit intérieur brut (PIB) national.

L'ampleur de ce plan, qui représente l'équivalent de 20% du PIB nippon, est "sans précédent" au Japon, a souligné M. Abe.

Bien que largement supérieur aux attentes, ce plan ne devrait pas permettre d'éviter une récession brutale de l'économie japonaise au premier semestre 2020.

Mais il devrait "stimuler une reprise rapide" au second semestre, du moins si la pandémie est contenue avec succès d'ici là, a estimé dans une note Naoya Oshikubo, économiste chez SuMi TRUST, rappelant par ailleurs les mesures d'urgence déjà prises par la Banque du Japon.



Abe : Même si nous déclarons un état d'urgence, nous n'allons pas confiner des villes comme d'autres pays l'ont fait

Baisse lente et progressive de la propagation du virus en Iran



La courbe des cas de contamination par le nouveau coronavirus en Iran semble avoir entamé une baisse "progressive et lente", selon les chiffres officiels publiés lundi, mais Téhéran prévient que la maladie est encore loin d'être maîtrisée.

La maladie Covid-19 a provoqué 136 décès au cours des dernières 24 heures, ce qui porte à 3.739 morts le bilan officiel de l'épidémie en Iran, a déclaré le porte-parole du ministère de la Santé, Kianouche Jahanpour, lors de son point presse quotidien en ligne.

Dans le même temps, la République islamique a enregistré 2.274 nouveaux cas de contaminations, a indiqué M. Jahanpour, portant le bilan

officiel à 60.500 patients.

Ce chiffre témoigne d'une baisse officielle des nouveaux cas quotidiens pour le sixième jour d'affilée, après le pic de 3.111 cas journaliers atteint le 31 mars.

Selon les données fournies par les Etats de la région, l'Iran est de loin le pays le plus frappé par la pandémie au Proche et au Moyen-Orient.

"En raison de l'intensification du plan de distanciation sociale, nous constatons une baisse progressive et lente du nombre de nouveaux cas ces derniers jours", a lui-même relevé M. Jahanpour.

Enjoignant les Iraniens de continuer à "rester à la maison", le président Hassan Rohani a souligné lundi matin que si les consignes sanitaires n'étaient

"pas prises en compte", le pays pourrait "retomber dans une situation difficile".

"J'espère que l'observation la plus forte possible de ces consignes (...) nous permettra d'entrer dans la phase de maîtrise et de contrôle de la maladie", a également souligné le porte-parole du ministère de la Santé.

Pour tenter de limiter la propagation de la maladie, les autorités n'ont pas imposé de confinement mais elles ont eu recours à d'autres restrictions comme la fermeture de la plupart des commerces jugés non essentiels.

M. Rohani a annoncé dimanche que les autorités avaient donné leur aval à la reprise de certaines activités économiques, "étape par étape", à partir du 11 avril.

Des unités industrielles de Marrakech adaptent leurs activités aux efforts de lutte contre la pandémie

Plusieurs unités industrielles, opérant à Marrakech, ont procédé à l'adaptation de leurs activités aux besoins du marché local et national, de manière à contribuer efficacement aux efforts déployés pour faire face à la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus "Covid-19".

Ainsi, le wali de la région Marrakech-Safi, gouverneur de la préfecture de Marrakech, Karim Kassi Lahlou, a effectué, samedi au quartier industriel Sidi Ghanem, une visite à une unité industrielle spécialisée dans le textile destiné à l'export.

Dans le cadre de la mobilisation collective pour faire face à la propagation de la pandémie du coronavirus, cette unité industrielle a décidé d'orienter son activité vers la production de masques de protection sanitaire, après avoir obtenu une certification de l'Institut marocain de normalisation (IMANOR).

Cette fabrique a, dans ce sens, adapté et développé sa chaîne de production pour atteindre un volume de production de 25.000 unités par jour, en attendant de tirer vers le haut la capacité de sa production pour atteindre 35.000 unités, voire 50.000 unités en cas de besoin.

A cette occasion, le wali et la délégation l'accompagnant ont mis en relief le travail exceptionnel fourni par le personnel de cette unité, qui emploie quelque 250 salariés.

Par la suite, M. Kassi Lahlou s'est rendu à une autre unité industrielle qui fabrique des passages de désinfection, afin de s'arrêter sur l'effort consenti par cette unité pour fournir des équipements appropriés destinés à lutter contre la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Ces visites s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement et de l'encouragement des initiatives visant à développer la production de moyens et équipements nécessaires pour enrayer la propagation de cette pandémie mondiale.



Le Covid-19 fait chuter la demande et les prix de l'huile à l'échelle mondiale



Baisse sans grande surprise des principaux cours mondiaux des produits alimentaires à travers le monde. Selon les chiffres publiés par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les prix mondiaux des produits alimentaires ont connu une forte chute au cours du mois de mars dernier.

Il s'agit de la deuxième baisse mensuelle consécutive de la valeur de l'Indice synthétisant l'évolution mensuelle des principaux groupes de produits alimentaires. Lequel indice a affiché une moyenne de 172,2 points pendant le mois de mars, soit une baisse de 4,3% depuis février, a annoncé la FAO.

A en croire l'agence onusienne, « ce fort recul est essentiellement imputable à une contraction de la demande liée à l'épidémie du coronavirus (Covid-19) », a-t-elle expliqué.

Soulignons que le recul des cours observé le mois dernier était plus prononcé s'agissant des prix des huiles végétales et du sucre, a souligné la FAO dans un communiqué rendu public récemment précisant que la baisse la plus marquante a été celle du sucre.

Comme le relève le communiqué, « l'Indice FAO du prix du sucre a enregistré la chute la plus importante avec une baisse de 19,1% par rapport au mois précédent ». Il s'est ainsi établi en

moyenne à 169,6 points en mars, en baisse de 40,1 points par rapport au mois de février.

Selon la FAO, le recul du cours s'explique par « une baisse de la consommation hors domicile liée aux mesures de quarantaine imposées par plusieurs pays et une baisse de la demande en provenance des producteurs d'éthanol en raison de la forte chute des prix du pétrole brut ».

Egalement en forte chute, l'Indice FAO du prix des huiles végétales est ressorti en baisse de 12%

en un mois, affichant une valeur moyenne de 139,1 points au cours du mois dernier, soit une chute de 19 points en un mois. Il a atteint ainsi son niveau le plus bas depuis octobre 2019.

Soulignons que ce recul est attribué essentiellement à « la chute des prix de l'huile de palme, elle-même due à la forte baisse des prix des huiles brutes et minérales » et aux « préoccupations concernant les impacts de la pandémie sur les marchés d'huile végétale à travers le monde ».

Il est à noter que les prix des huiles de soja et de colza ont suivi la même tendance au cours du même mois. En effet, « les cours de l'huile de soja ont ressenti les effets d'un niveau de broyage plus élevé que prévu aux Etats-Unis d'Amérique ; (tandis que) ceux de l'huile de colza ont pâti d'une érosion de la demande en agrocarburant dans l'Union européenne », a indiqué la FAO.

Après quatre mois consécutifs de hausse, l'Indice FAO des produits laitiers a enregistré un léger recul de 3%, s'établissant ainsi, en moyenne, à 203,5 points en mars, soit une baisse de 6,4 points par rapport au mois de février.

Ce recul est dû à la baisse des cotations et de la demande mondiale d'importations pour la poudre de lait écrémé et la poudre de lait entier causée principalement

par des perturbations enregistrées au niveau de la chaîne d'approvisionnement des produits laitiers, a fait savoir la FAO dans son communiqué. Et de préciser que cette situation fait suite aux mesures du confinement adoptées par de nombreux pays en vue de lutter contre la propagation du Covid-19.

Concernant l'Indice FAO du prix des céréales, il ressort des données statistiques qu'il a baissé de 1,9% depuis février. Ce qui correspond, en moyenne, à 164,6 points en mars (baisse de 3,2 points par rapport au mois de février) et se situe à un niveau proche de celui enregistré en mars de l'année précédente.

Toujours à propos des céréales, il est aussi indiqué que les prix mondiaux du blé et du maïs ont baissé au cours de ce même mois de mars, alors que ceux du riz ont, en revanche, augmenté pour le troisième mois consécutif.

Avec une valeur moyenne de 176,0 points en mars, en baisse de 1 point, l'Indice FAO des prix de la viande a reculé de 0,6% « en raison de la baisse des cotations internationales pour les viandes ovines et bovines dont les disponibilités à l'exportation sont importantes mais dont les capacités commerciales ont été entravées par des obstacles logistiques », a expliqué la FAO.

Alain Bouithy



**Baisse de 4,3%
des cours
des principaux
produits
alimentaires
en mars dernier**

Les armateurs industriels de la pêche pélagique à Dakhla maintiennent leur pleine capacité productive

L'Association marocaine des armateurs industriels de la pêche pélagique (AMAIPP) à Dakhla a annoncé le maintien de sa pleine capacité productive durant cette période de confinement décrétée pour lutter contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Cette décision est prise pour garantir l'offre sur les marchés et éviter aux employés du secteur de subir l'impact de la conjoncture et ce, suite à l'annonce par le ministère de tutelle que l'approvisionnement en produits de la pêche ne subira aucun impact ou pénurie, indique l'AMAIPP dans un communiqué.

"Aujourd'hui, plus que jamais, les membres de l'association sont unis pour accompagner l'action préventive prise par les autorités pour lutter contre la propagation du coronavirus au Maroc", a souligné Mohamed Lamine Hormatollah, président de l'AMAIPP, cité par le communiqué.

Les groupes et sociétés d'armateurs et industriels opérant dans la pêche pélagique à Dakhla et membres de l'AMAIPP avaient annoncé un don de 10 millions de dirhams au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), mis en place sur hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI.

Les aides financières aux salariés en arrêt d'activité seront débloquées à partir du 8 avril

Les aides financières destinées aux salariés mis à l'arrêt par leurs employeurs à cause de la pandémie du nouveau coronavirus seront débloquées à partir du 8 avril et ce, après l'enregistrement des bénéficiaires sur le portail covid19.cnss.ma, a indiqué, dimanche, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dans un communiqué.

Les bénéficiaires seront avisés par SMS pour les salariés dont la CNSS dispose de leur numéro de téléphone. Ainsi le règlement s'effectuera comme suit :

* Virement bancaire pour les salariés disposant de comptes bancaires ;

* Pour les salariés dont la CNSS ne dispose de

comptes bancaires, le règlement sera effectué à travers les agences Wafacash après réception d'un code secret par SMS ;

* Dans le cas où la CNSS ne dispose pas du numéro de téléphone de l'intéressé, le code lui sera transmis par voie postale à l'adresse renseignée à la Caisse nationale de sécurité sociale.

* Les bénéficiaires peuvent également recevoir le code secret via le portail des affiliés https://www.cnss.ma/portail_cnss.

Soucieux de la sécurité des salariés, la CNSS appelle l'ensemble des bénéficiaires à prendre les mesures de précaution nécessaires lors de leurs démarches d'indemnisation.

Intensification des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires dans la province d'Al Haouz

Les services de la Division des affaires économiques de la préfecture de la province d'Al Haouz ont intensifié leurs opérations de contrôle des prix, de suivi de l'état d'approvisionnement des marchés locaux en denrées alimentaires et de lutte contre le monopole de certains produits et ce, dans le cadre de la mise en application d'une batterie de mesures visant à atténuer les effets socioéconomiques du nouveau coronavirus (Covid-19) sur la population.

A cet effet, rapporte la MAP, il

a été procédé à la mise sur pied à Tahanaout d'une commission mixte composée des services de la préfecture, de la délégation provinciale de la santé, de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) et du Bureau communal d'hygiène (BCH), ainsi que des comités locaux au niveau des collectivités territoriales relevant de la province.

Ces commissions multiplient leurs descentes inopinées dans les différents points de vente afin de veiller de près au suivi de l'état d'approvisionnement des marchés locaux en denrées de première nécessité, au contrôle des prix et au respect de la tarification fixée par les autorités compétentes.

Ainsi, les membres de ces commissions se rendent quotidiennement dans les entrepôts, les boulangeries, les boucheries, les locaux de commerce et les marchés de fruits et légumes en vue de s'assurer de l'abondance des produits, de contrôler les prix et la qualité des marchandises et de veiller au respect des normes d'hygiène requises.

En cas d'enregistrement d'infractions, ces commissions procèdent à la rédaction de procès verbaux répressifs et leur soumission à la justice, afin de garantir la transparence de l'opération com-



merciale et d'éviter le recours de certains commerçants au stockage et au monopole des produits alimentaires.

A rappeler que le gouverneur de la province d'Al Haouz, Rachid Benchikhi, avait donné des instructions fermes aux agents d'autorité

afin de durcir et d'intensifier les opérations de contrôle pour faire face à toute éventuelle spéculation sur le marché local en raison de la situation actuelle induite par la propagation du Covid-19.

Il avait également invité les commissions de contrôle à coordonner

avec le parquet, en vue de veiller au respect de la loi et de sanctionner fermement toute infraction ou pratique illicite pour garantir la protection du pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens en cette conjoncture exceptionnelle et difficile.



Veiller au respect de la tarification fixée par les autorités compétentes

Pharma 5 mobilise 8 MDH pour la lutte contre coronavirus

Les laboratoires pharmaceutiques Pharma 5 ont annoncé, récemment, une contribution d'une valeur de 8 millions de dirhams (MDH) pour lutter contre le Covid-19 et limiter ses effets sur les populations les plus exposées et les plus vulnérables.

Rejoignant l'élan de solidarité national, Pharma 5 a décidé de verser 5 MDH au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus, indique un communiqué du Laboratoire.

En parallèle, Pharma 5 a également décidé de mettre à disposition du ministère de la Santé, du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Casablanca et de l'hôpital militaire de Rabat, dès les semaines à venir, 400.000 unités de médicaments correspondant aux molécules préconisées en première intention pour la prise en charge des patients déclarés

positifs au Covid-19, ajoute la même source.

Entièrement développés et fabriqués au Maroc par le laboratoire Pharma 5, il s'agit notamment de l'antibiotique Aclav sous ses formes orale et injectable (amoxicilline acide clavulanique), Macromax (azithromycine) et Dolostop (paracétamol), rapporte la MAP.

Soucieux de protéger davantage les professionnels de santé qui se trouvent en première ligne de cette lutte contre le Covid-19, Pharma 5 a également décidé de faire un premier achat de 10.000 combinaisons de protection, 5.000 masques chirurgicaux dont une partie FFP3, 5.000 unités de gel hydro-alcoolique ainsi qu'un système de caméras pour surveillance des malades en réanimation et de les mettre à disposition du CHU de Casablanca, centre référent pour la prise en charge en réanimation des personnes at-

teintes du virus.

"Cette pandémie est sans précédent dans l'histoire récente de l'humanité. Notre pays a pris, dès le début de cette crise, les mesures qui s'imposaient et continue de gérer ses effets au quotidien", a souligné Myriam Filali, vice-présidente des laboratoires Pharma 5, cité par le communiqué.

Et d'ajouter que "des milliers de personnes se trouvent aujourd'hui en première ligne et méritent notre respect et notre gratitude. Je pense notamment à l'ensemble des professionnels de santé, aux forces de l'ordre, aux commerçants de denrées alimentaires, aux agents de nettoyage, etc, qui travaillent sans relâche".

"En tant que laboratoire citoyen et engagé, nous apportons une modeste contribution à l'élan de solidarité exceptionnel qui

traverse notre pays. Nos équipes restent engagées 7 jours sur 7, pour assurer une disponibilité continue des médicaments que nous fabriquons pour le citoyen marocain", fait-elle observer, notant que "plus que jamais auparavant, nous prenons conscience de l'importance stratégique de la production locale de médicaments au Maroc pour assurer notre sécurité sanitaire, et plus que jamais auparavant, nous nous rendons compte de la nécessité de poursuivre, de renforcer et d'accélérer la mise à niveau de notre système de santé".

Avec une capacité de production annuelle de près d'un milliard d'unités de médicaments, toutes formes confondues, Pharma 5 est un acteur leader de la production locale et de l'exportation des médicaments.

Art & culture

La culture, un besoin vital en temps de crise



"Le COVID-19 met clairement en évidence la nécessité de la culture pour les communautés. Lorsque des milliards de personnes sont physiquement séparées les unes des autres, c'est la culture qui nous rapproche, elle est le lien qui nous unit et réduit la distance qui nous sépare. La culture nous apporte réconfort dans période d'anxiété. Mais alors que nous comptons sur la culture pour traverser cette crise, le secteur culturel souffre terriblement" informe l'Unesco. Dans une étude écrite par Ernesto Ottone, Assistant Directeur Général pour la Culture à l'Unesco, de nombreux artistes et créateurs sont incapables de joindre les deux bouts, et encore moins de créer de nouvelles œuvres d'art. Tandis que le monde s'efforce de faire face au danger du COVID-19, il s'avère nécessaire, ajoute l'auteur de mettre en place des mesures pour soutenir les artistes et l'accès à la culture, à court et à long terme.

De nombreux pays ont fermé leurs musées, salles de spectacle et autres lieux culturels en vue de stopper la pandémie de COVID-19. La culture se déplace en partie sur l'internet, les réseaux sociaux et aux balcons des habitations des grandes villes.

Sur les réseaux sociaux, ont circulé de vidéos passionnantes postées par des

artistes et des musiciens de renommée mondiale qui se produisent gratuitement pour leurs voisins, ainsi que pour des millions de personnes en ligne. Beaucoup utilisent leurs talents artistiques pour diffuser des informations importantes sur le COVID-19, telles que le lavage adéquat des mains et la nécessité d'éloignement social. "Nous avons vu des communautés entières, isolées dans leurs maisons et dans leurs appartements, se réunir pour chanter, jouer de la musique, danser et même projeter des films depuis les fenêtres et les balcons". Des musées, des opéras, des salles de concert et d'autres institutions culturelles, désormais fermés au public, ont généreusement ouvert leurs portes en ligne, proposant des visites virtuelles gratuites de leurs collections et diffusant gratuitement des spectacles en streaming. Les bibliothèques, y compris les cinémathèques, ont également ouvert leurs collections au public. Les plateformes de l'UNESCO comme World Heritage Journeys in Europe offrent déjà la possibilité d'explorer le patrimoine mondial en restant chez soi.

Et pourtant, lit-on encore, alors même que nous comptons sur la culture pour traverser cette crise, nous ne pouvons pas oublier que la culture souffre elle aussi. De nombreux artistes et créa-

teurs, en particulier ceux qui travaillent dans l'économie informelle ou l'économie « des petits boulots », sont désormais incapables de joindre les deux bouts, et encore moins de créer de nouvelles œuvres d'art. Les institutions culturelles, grandes et petites, perdent chaque jour des millions de recettes. De nombreux sites du patrimoine mondial sont désormais fermés, ce qui aura également un impact social et économique sur les communautés qui vivent sur ces sites et dans leurs environs. Le COVID-19 a mis à l'arrêt de nombreuses pratiques du patrimoine culturel immatériel - rituels, rites et cérémonies, religieux et non-religieux - avec des conséquences importantes pour la vie sociale et culturelle des communautés partout dans le monde.

En outre, pour des millions de personnes dans le monde, l'accès à la culture par des moyens numériques reste hors de portée. Selon l'Union internationale des télécommunications des Nations unies, 86 % de la population des pays développés utilise l'internet, contre seulement 47 % de la population des pays en développement.

Alors que le monde s'efforce de faire face au danger immédiat du COVID-19, l'Unesco appelle à mettre en place des mesures pour soutenir les artistes et l'accès à la culture, à court et à long terme.

Il s'agit d'œuvrer pour que la culture soit accessible à tous et que la diversité des expressions culturelles de l'humanité puisse s'épanouir, en ligne et hors ligne. Pour que la culture soit accessible aux communautés qui n'ont pas accès à l'internet, y compris les peuples autochtones, des outils analogiques devraient être adoptés, comme les radios communautaires. Un effort doit être consenti pour encourager les pays à faire en sorte que les artistes puissent accéder aux marchés mondiaux et qu'ils soient rémunérés équitablement pour leur travail. Chaque cinquième personne employée dans les activités culturelles travaille à temps partiel, et souvent sur une base contractuelle, indépendante ou intermittente. Selon l'UNESCO, il est impératif donc de repenser les cadres de travail et de protection sociale pour les artistes, afin de prendre en compte le mode particulier de leur activité professionnelle.

Dans ce sens, l'UNESCO s'est donnée pour mission de promouvoir l'accès à la culture pendant cette période d'isolement et de confinement. Sur les médias sociaux, l'organisation a lancé la campagne #stayathome & #ShareCulture pour encourager les gens du monde entier à partager leur culture et leur créativité en ligne, face à la crise actuelle à laquelle la culture est confrontée.

Quand le poème se fait consolation au temps du coronavirus



A une époque où la pandémie chamboule les rites funéraires et les adieux, la poésie peut être une consolation: un collectif de dizaines de poètes s'est constitué en un temps record en Belgique pour offrir un texte aux familles endeuillées. "C'est une première dans l'histoire de la poésie belge. Jamais

autant de poètes ne se sont réunis autour d'un projet commun. Ils viennent de toutes les régions linguistiques mais aussi de toutes les provinces", raconte Carl Norac. Cet auteur d'une centaine de livres traduits en plus de 40 langues (recueils de poésie, contes pour enfants) a rassemblé avec l'aide de

partenaires plus de 80 poètes en deux jours, avant de lancer l'opération "Fleurs de funérailles" sur le site du "Poète National".

L'écrivain francophone de 59 ans a été désigné en janvier "Poète national" de la Belgique par un collectif qui regroupe Maisons de la poésie et festivals littéraires. "Avec la pandémie, les deuils sont des moments dépourvus de la tendresse habituelle de gens qui se prennent dans les bras. Le poème apporte de la chaleur. C'est un moment de beauté, un moment suspendu. C'est pas grand-chose mais ce n'est pas rien", explique l'ancien professeur de français.

Le site propose deux sortes de textes poétiques. Ceux que les poètes ont déposés spontanément, comme celui du Flamand Paul Demets "Re-respire" (pour R), écrit en hommage à la plus jeune victime de la pandémie du pays, une fillette de 12 ans. Ces poèmes, plus d'une quarantaine, sont libres de droits et peuvent être imprimés,

récités ou lus lors d'une cérémonie. Ils sont traduits dans les trois langues officielles de la Belgique, français, néerlandais et allemand. Les autres sont personnalisés à la demande des familles - plus d'une vingtaine se sont manifestées depuis jeudi dernier - qui disposent de trois adresses mail en Wallonie, Flandre et à Bruxelles pour leurs requêtes. Celles-ci donnent alors lieu à un entretien avec un poète du collectif.

Carl Norac a répondu à celle d'une personne originaire de sa ville natale de Mons. "J'ai discuté environ une heure avec la famille. Elle voulait un texte de portée universelle, qui reflète plus la personnalité du défunt, sa philosophie personnelle que sa biographie", raconte-t-il. Même expérience pour la poétesse flamande d'Anvers Ruth Lasters. "J'ai reçu un courriel du petit-fils d'un défunt vendredi matin. Il me donnait des informations sur son grand-père de 88 ans décédé du Covid-19. Il aimait le

jardinage et il était fort en calcul mental. Je me suis dépêchée car l'enterrement était samedi", confie cette néerlandophone, qui a intitulé son texte "Somme".

Ces poèmes personnalisés seront mis sur le site avec l'accord des familles et les initiales du défunt. L'idée de poèmes pour les morts n'est pas nouvelle. Carl Norac en a entendu parler lorsqu'il a rencontré au Marché de la poésie de Paris le Néerlandais Tsead Bruinja qui écrit des poèmes pour des funérailles solitaires.

Un collectif d'Anvers le fait aussi depuis plusieurs années pour ceux qui sont morts seuls et les poètes lisent leur texte lors de l'enterrement. "C'est notre profession de trouver les mots pour capter la douleur humaine. Mais cette fois l'expérience est plus intime" puisqu'il y a un lien avec la famille, estime Michaël Vandebriel, le coordinateur de ce collectif. Elle se fait aussi dans l'urgence car les morts sont enterrés très vite.

Confiné en famille, Michel Drucker se rend utile



Éternel hypocondriaque, comment Michel Drucker (77 ans) gère-t-il cette période de confinement ? Actuellement à Eygalières dans sa résidence secondaire, l'animateur a décidé d'aider les commerçants et les habitants de la ville en confectionnant lui-même des masques.

Interviewé par Cyril Hanouna dans TPMP, il explique avoir mis à contribution sa fille adoptive Stéfanie et sa petite fille Rébecca. "Avec ma fille et ma petite-fille, on a sorti la machine à coudre le soir, et nous fabriquons des masques. Pour les mettre à la disposition des commerçants, qui en ont bien besoin, dont mon pharmacien qui n'en avait plus, et pour les résidents de la maison de retraite de mon

village..." Une très belle initiative de la part de cette figure incontournable de la télévision française en période de pandémie.

Mais ce n'est pas tout. Michel Drucker ne se contente pas de confectionner des masques. Le présentateur de Vivement Dimanche envoie également tous les deux jours des vidéos personnalisées à plus de 7000 maisons de retraite en France. Il expliquait au micro d'Europe 1 : "Je suis le plus vieux de la télé, je trouve donc normal que ce soit moi qui m'adresse aux anciens". Dans ses vidéos, l'époux de Dany Saval partage son quotidien avec sa femme, ses enfants, son chien (membre de la famille à part entière) et raconte également des souvenirs

et des anecdotes de son parcours à la télévision.

Interviewé par La Provence, il confie avoir été prévenu par son frère Jacques (épidémiologiste) de la dangerosité du coronavirus. "Il m'a dit que la situation était grave et que l'obligation de rester chez soi allait durer plus de quinze jours. Que c'était une course contre la montre pour trouver le vaccin et qu'il fallait se montrer extrêmement prudent."

Michel avait alors eu tout juste le temps de quitter Paris pour rejoindre la Provence - sans oublier bien sûr, de nombreuses bouteilles de gel hydroalcoolique, des gants et plusieurs thermomètres. Mais Michel a raison, actuellement on n'est jamais trop prudent !

Bouillon

de culture

Shirley Douglas

Shirley Douglas, célèbre actrice et militante canadienne, est décédée dimanche à l'âge de 86 ans, a annoncé son fils, l'acteur Kiefer Sutherland. Shirley Douglas est morte dimanche matin des suites d'une pneumonie, a indiqué l'acteur dans un message sur Twitter, précisant que son décès n'était pas lié à la pandémie de coronavirus. "Ma mère était une femme extraordinaire qui a mené une vie extraordinaire", a écrit M. Sutherland, célèbre pour avoir tenu le rôle de Jack Bauer dans la série américaine 24 Heures chrono.

"Malheureusement, elle se battait pour sa santé depuis un certain temps et nous, sa famille, savions que ce jour allait arriver", a-t-il ajouté.

Fille de Tommy Douglas, qui fut Premier ministre de la province canadienne de Saskatchewan (ouest), Shirley Douglas a mené sa carrière d'actrice entre le Canada et les Etats-Unis où elle a tourné avec de grands réalisateurs tels que Stanley Kubrick et David Cronenberg. Elle est aussi connue pour avoir milité en faveur d'un certain nombre de causes, parmi lesquelles le mouvement des droits civiques et les Black Panthers aux Etats-Unis ou pour la défense du système de santé public au Canada. Elle a eu trois enfants, dont deux avec l'acteur canadien Donald Sutherland.



Gustave Le Clézio quitte le jury du Renaudot



L'écrivain et prix Nobel de littérature Jean-Marie Gustave Le Clézio va quitter le jury du prix Renaudot, un prix littéraire français mis en cause pour avoir récompensé l'écrivain pédophile Gabriel Matzneff en 2013. "Je vais suivre" Jérôme Garcin, le journaliste qui a démissionné du prix Renaudot début mars, a indiqué J.M.G Le Clézio au journal Le Figaro. L'écrivain a affirmé qu'il s'était opposé "avec force" à l'attribution du prix à Gabriel Matzneff en 2013. "On ne m'a pas écouté", a-t-il déploré. "Séraphin, c'est la fin!", le livre pour lequel Matzneff a reçu le prix Renaudot, est "une apologie du viol", a estimé le prix Nobel de littérature. "Je l'ai lu avec beaucoup de dégoût", a-t-il insisté. Comme Jérôme Garcin, il souhaite que le jury du Renaudot soit féminisé. Composé de dix membres, le jury du Renaudot ne compte actuellement qu'une seule femme.

Le prix Renaudot, un des grands prix littéraires d'automne, a été pris dans la tourmente de l'affaire Matzneff, après la publication début janvier d'un roman autobiographique de l'éditrice Vanessa Springora ("Le consentement"), dans le-

quel elle dénonce les ravages de sa relation sous emprise avec l'écrivain, pédophile revendiqué, dans les années 80. Elle avait alors à peine 14 ans et lui près de 50 ans. L'écrivain de 83 ans, qui a longtemps revendiqué son attirance pour les "moins de 16 ans" et le tourisme sexuel en Asie, a affirmé fin janvier "regretter" ses pratiques pédophiles passées, tout en faisant valoir qu'"à l'époque", "jamais personne ne parlait de crime". Visé par une enquête pour viols sur mineurs, il s'est réfugié en Italie quand le scandale a éclaté. Il doit être jugé en septembre 2021 en France pour "apologie" de pédophilie.

Près de trois mois après la publication du "Consentement", une autre femme ayant eu, adolescente, une relation sous emprise avec Gabriel Matzneff, Francesca Gee, est sortie du silence, accordant un entretien au New York Times. Francesca Gee, 62 ans, revient sur les trois années passées auprès de l'écrivain, alors qu'elle avait 15 ans et lui 37, puis comment il a utilisé, contre son gré, son image et ses lettres dans ses écrits, y compris son essai défendant la pédophilie "Les moins de seize ans".



News

Le Bayern reprend l'entraînement

Les joueurs du Bayern Munich devaient reprendre l'entraînement lundi "par petits groupes", a indiqué dimanche le club bavarois, pour la première fois depuis que la Bundesliga a été suspendue en raison du coronavirus.

"L'équipe première du Bayern Munich va retourner à l'entraînement par petits groupes", a indiqué le club dans un communiqué.

"Cela sera fait en coordination avec la politique du gouvernement et des autorités compétentes. Il va sans dire que toutes les règles d'hygiène seront strictement observées", a ajouté le club, en tête du classement de la Bundesliga avant l'interruption de la compétition le 13 mars.

Le club appelle ses supporters à "continuer de suivre les instructions des autorités. Par conséquent ne venez pas, s'il vous plaît, au centre d'entraînement du Bayern".

Plus de 1.000 personnes sont mortes en Allemagne du Covid-19.

Courir le Tour des Flandres

Courir cette année le Tour des Flandres, initialement programmé ce dimanche et annulé en raison de la pandémie de coronavirus, est "encore possible", a déclaré l'organisateur de la classique cycliste Tomas Van De Spiegel à la chaîne de TV flamande VRT, dimanche.

"Le but est d'encore organiser le Ronde plus tard cette année. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais pour le moment, il s'agit uniquement de discussions hypothétiques car nous ne savons pas quand la crise va se terminer", a déclaré Van Den Spiegel. "Nous sommes ouverts à tous les scénarios".

En lieu et place du véritable Tour des Flandres, l'organisation a mis en place un "Ronde virtuel" opposant à distance 13 coureurs professionnels, dont les Belges Remco Evenepoel et Greg Van Avermaet, confinés à leur domicile sur des rouleaux.



Rooney *Les joueurs de foot en Angleterre sont des cibles faciles*

L'attaquant Wayne Rooney, ancien capitaine de l'Angleterre, affirme dimanche que les footballeurs professionnels, fustigés par certains membres du gouvernement et une partie de l'opinion publique pour tarder à accepter de baisser leurs salaires, sont "des cibles faciles".

"Si le gouvernement me contacte afin que j'aide financièrement les infirmiers ou que je finance l'achat de respirateurs, je serais fier de le faire, tant que je sais où va l'argent", déclare dans une chronique du Sunday Times l'ancien avant-centre de l'Angleterre, évoluant aujourd'hui, à 34 ans, en deuxième division à Derby County.

Mais "la façon dont les choses se sont déroulées est une honte",

estime l'ancienne gloire de Manchester United. "A mon avis, c'est une situation sans issue", ajoute Rooney, pour qui la pression publique exercée sur les joueurs professionnels en Angleterre est inutile.

"Je suis dans une situation qui me permet de lâcher quelque chose, ce qui n'est pas le cas de tous les footballeurs. Et subitement, l'ensemble de la profession a été mis sur la sellette avec une demande de réduction de salaires de 30% dans tous les domaines. Pourquoi les footballeurs sont-ils soudainement les boucs émissaires ?" s'offusque l'attaquant. "Quelle que soit notre manière de voir les choses, nous sommes des cibles faciles", lâche-t-il.

L'annonce mardi par Tottenham de la réduction des salaires,

voire de mise au chômage partiel en profitant des mesures gouvernementales, de son personnel non-joueur sans que celui de l'effectif ou du staff ne soit touché, a mis le feu aux poudres.

Mercredi, la direction de Bournemouth, après avoir décidé de placer 50 de ses salariés au chômage technique pour au moins trois semaines, annonçait que le président du club, Neill Blake, l'entraîneur de l'équipe première Eddie Howe et son entraîneur assistant Jason Tindall avaient accepté volontairement des baisses de salaire conséquentes, pour aider le club dans la crise financière provoquée par l'épidémie de Covid-19.

Jeudi, le ministre britannique de la Santé, Matt Hancock, a invité les joueurs à prendre leur part de

l'effort national. Des propos exprimant bien "le point de vue du gouvernement", selon un porte-parole du Premier ministre.

La Premier League a réagi vendredi en annonçant, au terme d'une réunion de tous ses actionnaires, que "les clubs de Premier League ont décidé à l'unanimité de consulter les joueurs au sujet d'un ensemble de mesures combinant une réduction et un report conditionnels des salaires pour un total représentant 30% du montant annuel".

Si aucun accord n'a encore été trouvé en Angleterre, en Espagne, les joueurs du FC Barcelone et de l'Atlético de Madrid ont accepté des réductions de 70% tandis que les stars de la Juventus recevront un montant réduit pour les quatre prochains mois.

City n'aura pas recours au chômage partiel



Le club de Manchester City a affirmé dimanche qu'il n'aurait pas recours au dispositif de chômage partiel mis en place par le gouvernement britannique en raison des conséquences économiques liées à la pandémie de coronavirus.

Alors que cinq clubs de Premier League, Liverpool, Tottenham, Newcastle, Norwich et Bournemouth ont annoncé ces derniers jours avoir mis leur personnel non joueur en chômage partiel, Manchester City ne compte pas le faire. "Nous pouvons confirmer, à la suite d'une décision du président et du conseil d'administration la semaine dernière, que Manchester City n'utilisera pas le programme de chômage partiel du

gouvernement, mis en place en raison du coronavirus", a déclaré le club manucien. Le dispositif du gouvernement prévoit la prise en charge à 80% des revenus du salarié jusqu'à 2.500 livres par mois (soit 2.800 euros). Les 20% restant étant parfois pris en charge par le club, à l'image de Liverpool.

Le recours à cette mesure par certains clubs de l'élite fortunés dont Liverpool, actuel leader du championnat, qui a annoncé en février des bénéfices avant impôts de 42 millions de livres (47 millions d'euros) pour 2018/19, a suscité samedi de nombreuses critiques parmi lesquelles celles des anciens Reds Jamie Carragher et Stan Collymore.

L'ancienne gloire du foot anglais et

consultant télé, Gary Lineker, a également fustigé dimanche sur la BBC l'attitude des "grands clubs, qui, aurait-on pu penser, auraient pu être assez malins pour essayer d'aider davantage leurs employés alors que les joueurs gagnent eux tant d'argent", a-t-il déclaré.

Le groupe de supporters de Liverpool, Spirit of Shankly, a en revanche soutenu la démarche du club. "L'utilisation du système de chômage partiel maintient cet engagement (de traiter le personnel de manière équitable) et garantit à tous les employés moins bien payés de continuer à recevoir 100% de leur salaire. Cela doit être considéré comme un élément positif", a estimé l'organisation.

Youssef El Arabi

Le plus important est de rester à la maison pour empêcher la transmission du virus



Pour Youssef El Arabi, le confinement doit être respecté à la lettre par ces temps difficiles qui courent. A l'instar de bon nombre de footballeurs qui se veulent responsables dans leurs déclarations, l'international marocain a tenu à faire partager son quotidien avec le public à travers un entretien qu'il a accordé au site de son club grec, olympiacos.org.

Le buteur de l'Olympiacos a martelé que « le plus important est de rester à la maison pour empêcher la transmission du virus », formulant par là même le souhait d'un retour à la vie normale le plus tôt possible.

Un retour qui est strictement conditionné par le respect du confinement même si cela est « difficile » pour El Arabi qui est tout le temps en contact avec le Maroc en vue de s'enquérir des nouvelles de ses parents, de ses proches et de ses compatriotes qui ont d'ailleurs tout son soutien.

Youssef El Arabi a tenu à faire passer un message dans lequel il a réitéré le respect du confinement afin d'éviter la propagation du nouveau coronavirus qui, ces derniers jours, s'est avéré qu'il fauche non seulement les vies des personnes âgées ou vulnérables mais aussi des jeunes et des enfants.

Cette interview a été aussi l'oc-

casion pour El Arabi d'évoquer son parcours avec le club de l'Olympiacos qui domine le championnat grec et qui est toujours en course en Ligue Europa. Et à propos de cette C2 européenne, concours où il a pu briller de mille feux, l'international marocain, tout comme ses partenaires, croit dur comme fer qu'ils peuvent aller encore loin dans la compétition si, bien entendu, cette dernière reprendra du service.

Loin de cette déplaisante page de pandémie, la saison 2019-2020 est une réussite pour Youssef El Arabi qui retrouve le football européen après trois saisons passées du côté du championnat qatari au

sein d'Al Duhail AC, club avec lequel il avait inscrit 103 buts en 89 matches disputés.

En renforçant les rangs de l'Olympiacos, grosse cylindrée du football grec, Youssef El Arabi n'a pas tardé à s'imposer comme étant le goleador attiré du club, qui, d'après des chiffres arrêtés à la date du 28 février dernier, a marqué en 24 matches de championnat local 17 buts avec à la clé 6 passes décisives. Alors qu'en C1 et en C2 européennes, il a pris part à 11 rencontres et trouvé le chemin des filets à 6 reprises dont le but de la qualification aux huitièmes de finale de l'Europa League à la dernière minute contre

Arsenal qui restera gravé à jamais dans sa mémoire.

Des performances qui ne devaient en aucun cas passer inaperçues aux yeux du sélectionneur national qui a fait appel à ses services après une absence de quatre années, depuis la double confrontation en mars 2016 contre le Cap Vert, match où il était buteur à l'aller (0-1) et auteur d'un doublé au retour (2-0). A 33 ans, Youssef El Arabi nourrit l'espoir légitime de réussir son come-back en sélection à qui se présentent deux échéances majeures : la CAN 2021 au Cameroun et le Mondial 2022 au Qatar.

Mohamed Bouarab

L'incertitude gagne le football français



Casse-tête du calendrier, incertitudes sur la durée du confinement et suspension des droits TV: devant la crise sanitaire liée au coronavirus, l'hypothèse de l'interruption définitive de la saison gagne du terrain dans le football français, qui refuse néanmoins encore de se résoudre à ce scénario.

Peu à peu, le discours évolue. Après trois semaines de suspension du championnat, le mot d'ordre parmi les dirigeants de clubs n'est plus tout à fait à la reprise "coûte que coûte", et

quelques voix divergent.

Le président de Lyon Jean-Michel Aulas a glissé dans L'Équipe dimanche qu'"il y a plus d'incertitudes aujourd'hui" et que les chances de "terminer tous les matches (sont) plus faible(s)". Et celui de Brest Denis Le Saint n'a pas caché son scepticisme en indiquant carrément dans les mêmes colonnes que "la saison ne (pouvait) pas reprendre".

Cette prise de position a été accueillie diversement par ses homologues.

Certains la comprennent. "Denis Le Saint a une position très humaine qui place la santé de tous au-dessus de tout. C'est une façon de voir les choses partagée par beaucoup de gens dans le milieu du foot", affirme à l'AFP Bernard Joannin, le président d'Amiens. "Maintenant, il faut bien comprendre que le seul commandant est le Covid-19. Malheureusement, c'est lui qui impose le rythme."

D'autres, au contraire, s'en sont outrés. "On souhaite que le championnat se termine si c'est possible. Cela me gêne beaucoup de voir chez certains une espèce de honte à assumer que le football veuille reprendre vie à un moment donné. Moi, je le revendique haut et fort", tonne Pierre Wantiez, le directeur général du Havre (L2), à l'AFP. "Se voiler la face en disant +C'est fini, on ne peut rien faire+, je trouve ça très anticipé. C'est une hypothèse qui existe mais attendons avant de dire que c'est mort".

"Quand on pourra recommencer, il faut vraiment qu'on aille au bout du championnat (...) pour sauver le chiffre d'affaires des 40 clubs (L1 et L2). Car on est 40 dans le même bateau", renchérit Nicolas Holveck, le nouveau président de Rennes.

La situation a de quoi dérouter les dirigeants. Le confinement est prolongé au moins jusqu'au 15 avril, la plupart des clubs - joueurs y compris - sont passés au dispositif d'activité partielle, certaines stars du championnat sont même à l'étranger. Plus inquiétant encore, les diffuseurs Canal+ et beIN Sports ont suspendu le versement des droits TV du championnat, principale source de revenus des clubs.

Dans ce cadre, la Ligue de football professionnel (LFP), qui multiplie les réunions téléphoniques, tempore en ne communiquant qu'au compte goutte ses intentions.

"Aujourd'hui, qui peut dire ce qui va se passer ? On se prépare à tout. Pour l'instant, je pense qu'il est urgent d'attendre...", justifie auprès de l'AFP Olivier Delcourt, le président de Dijon.

"C'est un débat stérile (...) Il faut toujours essayer d'anticiper mais il est urgent de ne pas prendre de décision", reprend son homologue d'Auxerre (L2) Francis Graille. Bernard Joannin invite lui à "se laisser 15 jours pour voir comment les choses évoluent".

Deux semaines, donc, pour éclaircir l'horizon dans de nombreux dossiers.

Celui des droits TV, avec des négociations à venir avec Canal+, sera abordé dès cette semaine par un quatuor de présidents emmené par Nasser Al-Khelaïfi, le président du PSG, par ailleurs aussi patron de beIN Media, l'autre diffuseur, ont confirmé plusieurs dirigeants.

Celui du calendrier de la reprise prendra lui sans doute plus de temps, car il dépend des choix des autorités quant à la durée du confinement. Et, à un degré moindre, de ceux de la Fifa et de l'UEFA. La première doit amender les modalités du marché des transferts, la seconde s'est montrée ouverte à un report de sa Ligue des champions à fin juillet ou août, pour permettre aux championnats domestiques de se conclure.

De l'avis de plusieurs dirigeants, il faut pourtant rapidement fixer une "date butoir" pour la reprise du championnat. Celle-ci devra être décidée "en accord avec les actuels et les futurs nouveaux diffuseurs ainsi que l'UEFA qui souhaite une fin des championnats nationaux au 3 août maximum", selon Bernard Joannin. Et Pierre Wantiez d'alerter: "Il ne faut pas qu'une reprise à la Saint Glin-Glin reporte le problème sur le championnat suivant."

Les Casques bleus ne sont pas le remède, mais ils tiennent une place dans la lutte contre le Covid-19



La pandémie se développe aussi dans des pays ravagés par des conflits armés. Le responsable des opérations de maintien de la paix de l'ONU, Jean-Pierre Lacroix, souligne, dans une tribune au « Monde », le rôle que peuvent jouer les Casques bleus en coopération avec les Etats.

Personne, aucune communauté, aucun pays, n'est à l'abri de cette pandémie mortelle. Il s'agit d'une crise de dimension mondiale, dont les conséquences humaines, sociales et économiques sont dévastatrices, comme nous le voyons déjà à travers le globe. En tant que responsable du maintien de la paix des Nations unies (ONU), je suis particulièrement préoccupé par les zones où le Covid-19 se développe sur le même terrain que les conflits armés.

Cette propagation menace des personnes qui vivent déjà dans des environnements politiques fragiles, dans des sociétés touchées par un conflit ou se relevant d'un conflit, avec peu ou pas d'infrastructures ni de filets de sécurité sanitaire et social. Comment se laver les mains quand on n'a pas accès à de l'eau propre ? Qu'en est-il

des femmes qui paient un tribut disproportionné dans leurs foyers ou dans les centres de soins, et qui pourraient perdre leur capacité à nourrir leur famille à cause de l'effondrement de l'économie ?

Et si, en plus de tout cela, ces familles vivent sous la menace de groupes armés ou d'actes terroristes ? Tout comme un corps se défend moins bien contre le virus si son système immunitaire est affaibli, les populations privées de systèmes de santé ou de filets de sécurité sont encore plus vulnérables à la pandémie et à ses conséquences. Il en va de même des zones où opèrent nos soldats de la paix : les civils y sont les plus vulnérables.

Poursuivre notre mission de règlement des conflits

Les Casques bleus ne sont pas le remède au Covid-19, mais ils tiennent une place dans la lutte contre ce virus. Les opérations de maintien de la paix doivent pouvoir continuer à faire leur travail et à maintenir notre capacité opérationnelle pour continuer à mettre en œuvre nos mandats,

à savoir aider à promouvoir le règlement des conflits et à protéger les populations que nous servons, ainsi que le personnel des Nations unies.

Dans des pays tels que la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Mali, où la paix est fragile et où les populations ont déjà trop souffert, nos missions, en poursuivant notre important travail, aident ainsi les autorités de l'Etat avec d'autres partenaires. En conformité avec les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), nous continuons à patrouiller tout en appliquant les règles de distanciation sociale et nous avons intensifié notre utilisation des ressources en ligne.

Nous continuons à fournir toute l'aide directe possible, notamment en protégeant les fournitures et les dépôts humanitaires. Nous avons volent à un moment où beaucoup d'autres sont cloués au sol. Comme toujours, il s'agit d'un partenariat. Les Etats membres qui fournissent nos policiers et nos soldats travaillent avec nous pour suspendre ou reporter les rotations de troupes et les déploiements prévus.

Il est temps de faire taire les armes

Le fait que les Casques bleus restent sur le terrain pour aider à contrer cette pandémie est un élément essentiel pour aider les pays où nous sommes déployés dans leur lutte. A cet égard, nous avons plus que jamais besoin de l'appui de nos Etats membres, dans l'esprit de l'initiative du secrétaire général « Action pour le maintien de la paix » (A4P), qui reste au cœur de notre travail. Leur volonté de maintenir leurs engagements envers les opérations de maintien de la paix est cruciale pour assurer notre capacité d'assistance.

Sur le terrain, nous avons rapidement pris des mesures supplémentaires de précaution, notamment la mise en quarantaine et le confinement du personnel à l'arrivée, en coopération avec les autorités du pays hôte. Nos missions travaillent également en étroite collaboration avec les autorités nationales pour soutenir leurs efforts contre la pandémie. Nous leur fournissons un soutien multiforme : nous facilitons les communications à distance grâce à nos moyens de communication, nous

contribuons à assurer le maintien des chaînes d'approvisionnement essentielles, et notre personnel sensibilise les communautés au coronavirus, par le biais des radios locales et des réseaux sociaux, ou encore lors des patrouilles.

Contre l'ennemi commun qu'est ce virus mortel, nous devons tous être unis et agir de concert. Tous les Casques bleus qui sont actuellement déployés méritent notre gratitude et notre soutien ; ces femmes et ces hommes continuent à servir sous le drapeau onusien pour la cause de la paix, dans des conditions rendues encore plus difficiles par le Covid-19.

Grâce à eux, les efforts pour la paix ne faiblissent pas, malgré le virus, qu'ils contribuent à combattre. Le 23 mars, à New York, le secrétaire général des Nations unies a déclaré qu'il était temps de « laisser les conflits armés derrière nous pour concentrer nos efforts sur le véritable combat de nos vies ». Il a appelé toutes les parties belligérantes dans le monde à observer un cessez-le-feu global. Nos missions ont transmis ce message et nous le répétons : il est temps de faire taire les armes.

Par Jean-Pierre Lacroix

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2									■	
3					■					
4				■				■		
5			■							
6				■						
7							■			■
8										
9		■		■				■		
10					■					

HORIZONTALEMENT

- 1- Occultisme
- 2- Hardiesse
- 3- Le soleil le fit tomber – Bout de pièce
- 4- Refus – Humour – Gai participe
- 5- Cuivre – S'engager
- 6- Désert – Dévôte
- 7- Cordes vivantes – En les
- 8- De terre glaise
- 9- Fait des profs – Dêvêtu
- 10- Enormément - Essaie

VERTICALEMENT

- 1- Radioux
- 2- Sauver
- 3- Etat arabe – Obtient
- 4- Suit bis – Nickel
- 5- Mal de peau
- 6- Eclaté – Choissent
- 7- Etat d'Europe – Plus neuf
- 8- Déshydraté – Cachées
- 9- Mettent en nattes
- 10- Araignée - Trime

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	I	G	N	I	T	A	I	R	E
2	O	N	■	O	S	E	R	■	O	R
3	M	E	U	T	E	■	E	S	T	E
4	I	G	N	O	R	A	N	C	E	■
5	N	A	■	I	■	M	E	R	■	D
6	A	L	A	R	M	E	■	I	S	E
7	T	A	R	E	E	■	N	P	E	■
8	I	B	M	■	T	R	O	T	T	E
9	O	L	E	C	R	A	N	E	■	P
10	N	E	T	T	E	S	■	S	O	I

Grilles de sudoku

Facile

	5		3	4	8		1		
	8		6	5			4	9	
								5	
1		4			6				3
	2	5	1		7	4	9		
8			5			6		2	
2									
7	4		9		3			2	
5		6	4		2			3	

Moyen

3								2	5
	6	2		5				1	4
		5			3				
		8	9		1				
	3								4
			4		2	7			
			1				4		
8	7			2			1	6	
4	1								7

Difficile

					3	6			
5			4	6					
	7	6						3	
	2	9	5					4	8
3	8				4	7	5		
	4					1	8		
					1	6			4
			2	9					

Expert

				6	3	7			
	1			7		4			
				4	8		9		
8									6
	2	6					1	3	
5									7
	8		9	5					
		5		8					2
	9	7	1						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	3	6	5	7	9	1	4	2
9	5	2	3	1	4	6	8	7
7	1	4	6	8	2	3	5	9
5	6	7	2	3	8	9	1	4
4	8	3	7	9	1	2	6	5
2	9	1	4	6	5	8	7	3
6	4	8	9	5	3	7	2	1
3	7	5	1	2	6	4	9	8
1	2	9	8	4	7	5	3	6

Moyen

2	6	8	7	1	4	3	5	9
7	4	3	6	9	5	1	2	8
1	5	9	3	8	2	4	7	6
8	7	4	5	2	1	6	9	3
3	1	5	4	6	9	2	8	7
9	2	6	8	7	3	5	1	4
4	3	2	9	5	8	7	6	1
6	8	1	2	4	7	9	3	5
5	9	7	1	3	6	8	4	2

Difficile

5	4	7	9	2	1	6	3	8
9	1	3	8	7	6	5	2	4
2	6	8	4	3	5	9	7	1
8	7	5	3	4	2	1	6	9
6	3	2	5	1	9	4	8	7
1	9	4	7	6	8	3	5	2
3	2	6	1	9	7	8	4	5
4	5	9	2	8	3	7	1	6
7	8	1	6	5	4	2	9	3

Expert

6	5	8	2	3	1	7	9	4
7	2	3	4	6	9	5	8	1
4	1	9	5	7	8	6	2	3
1	6	2	3	8	7	9	4	5
3	8	4	9	5	6	2	1	7
5	9	7	1	2	4	3	6	8
8	3	6	7	1	2	4	5	9
9	7	1	6	4	5	8	3	2
2	4	5	8	9	3	1	7	6

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du
Transport de la Logistique et de
l'Eau
Direction Provinciale de
Mohammedia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2020

Le **29/04/2020 à 13 Heures**, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : **Contrôle de qualité des travaux de dédoublement de la RN1 du PK318+600 au PK325+800, dans la préfecture de Mohammedia**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix mille dirhams (10000.00dhs)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-huit dirhams, zéro centimes TTC (699048,00 dhs TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia à l'avenue des FAR Mohammedia
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc :

Produire la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Catégorie	Activité	Qualification
2	CQ	CQ3, CQ4 et CQ5

Pour les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3160/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°52/2020/BR

Le **05/05/2020** à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Equipements par système solaire complets des stations de pompage existantes sises aux communes : Bni Khaled, Ahl Angad, Ain Sfa, Labsara, Isly, Sidi Moussa Lamhaya, Sidi Boulanouar et Mestferki relevant de la Préfecture Oujda Angad.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : **100.000,00 DHS (cent mille dirhams)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **4.896.000,00 DHS (quatre million huit cent quatre-vingt-seize mille dirhams)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualification exigé	Classe minimale
J	J3	2

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 3162/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE ER3Y653L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ

PROGRAMME PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020

En application de l'article 14 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, la Direction provinciale Al Haouz envisage, au titre de l'année budgétaire 2020, de lancer les appels d'offre ci-après.

- **Lieu d'exécution** : Direction provinciale Al Haouz – AREF Marrakech Safi.
- **Mode de passation** : Appels d'offres ouverts.
- **Service concerné** : Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine

1- Marchés des études des travaux avec le budget alloué :

Les marchés des études prévus d'être lancés entre les mois Avril-Juin 2020 sont :

- Prestation architecturale, Contrôle des études et des travaux, Prestations de laboratoire et Etude technique et suivi de construction de 58 salles préscolaires (986 000,00 dhs) ;
- Prestation architecturale, Contrôle des études et des travaux, Prestations de laboratoire et Etude technique et suivi de Remplacement de 33 salles préfabriquées aux écoles primaires (528 000,00 dhs) ;
- Prestation architecturale, Contrôle des études et des travaux, Prestations de laboratoire et Etude technique et suivi de construction du lycée collégial IBN ROCHD à C.T AGHOUATIM (1 000 000,00 dhs) ;
- Prestation architecturale, Contrôle des études et des travaux, Prestations de laboratoire et Etude technique et suivi de construction de l'internat du lycée qualifiant Ibn Sina à C.T Tamazout (600 000,00 dhs) ;
- Prestation architecturale, Contrôle des études et des travaux, Prestations de laboratoire et Etude technique et suivi de construction de l'école communautaire TAZART (750 000,00 dhs) ;
- Prestation architecturale, Contrôle des études et des travaux, Prestations de laboratoire et Etude technique et suivi d'extension de 09 salles aux lycées collégiaux (180 000,00 dhs) ;
- Prestation architecturale, Contrôle des études et des travaux, Prestations de laboratoire et Etude technique et suivi d'Extension de 14 salles aux lycées qualifiants (280 000,00 dhs).

2- Marchés des travaux avec le budget alloué :

Les marchés des travaux prévus sont :

- Travaux de construction de 58 salles préscolaires (8 874 000,00 dhs) (Février 2020) ;
- Travaux de remplacement de 33 salles préfabriqués aux écoles primaires (4 752 000,00 dhs) (Mai et Septembre 2020) ;
- Travaux de construction de 09 salles aux lycées collégiaux (1 620 000,00 dhs) (Octobre 2020) ;
- Travaux de construction de 14 salles aux lycées qualifiants (2 520 000,00 dhs) (Octobre 2020) ;
- Travaux de construction du lycée collégial IBN ROCHD à C.T AGHOUATIM (9 000 000,00 dhs) (Octobre 2020) ;
- Travaux de construction de l'école communautaire TAZART à C.T TAZART (6 750 000,00 dhs) (Octobre 2020) ;
- Travaux de construction de l'externat du lycée qualifiant IBN SINA à C.T Tamazout (9 750 000,00 dhs) (Juin 2020) ;
- Travaux de construction de l'internat du lycée qualifiant IBN SINA à C.T Tamazout (6 000 000,00 dhs) (Octobre 2020).

3- Marchés des études des aménagements

Les marchés des études des aménagements prévus d'être lancés en Avril 2020 sont :

- Etude technique et suivi d'aménagement de 10 écoles primaires, 03 lycées collégiaux et 02 lycées qualifiants (882 500,00 dhs) ;
- Etude technique et suivi d'aménagement des blocs sanitaires de 29 écoles primaires (174 203,00 dhs) ;
- Etude technique et suivi d'aménagement des murs de clôture à 08 écoles primaires, un lycée collégial et un lycée qualifiant (149 472,00 dhs) ;
- Etude technique et suivi d'aménagement d'un internat d'un internat d'un lycée collégial (20 000,00 dhs).

4- Marchés des travaux des aménagements avec le budget alloué :

Les marchés des travaux des aménagements prévus d'être lancés entre Mai et Juillet 2020 sont :

- Travaux d'aménagement de 08 salles préscolaires (100 800,00 dhs) ;
- Travaux d'aménagement de 10 écoles primaires, 03 lycées collégiaux et 02 lycées qualifiants (8 105 580,00 dhs) ;
- Travaux d'aménagement des blocs sanitaires de 29 écoles primaires (1 567 798,00 dhs) ;
- Travaux de branchement à l'eau de 08 écoles primaires (400 000,00 dhs) ;
- Travaux de branchement à l'électricité de 08 écoles primaires (480 000,00 dhs) ;
- Travaux de construction des murs de clôture à 08 écoles primaires, un lycée collégial et un lycée qualifiant (1 345 050,00 dhs) ;
- Travaux de construction de 3 terrains de sport de 03 écoles primaires, 1 terrain à un lycée collégial et 1 terrain à un lycée qualifiant (450 000,00 dhs) ;
- Travaux de démolition de 25 salles primaires (180 000,00 dhs) ;
- Travaux d'aménagement d'un internat d'un lycée collégial (180 000,00 dhs) ;
- Travaux d'aménagement des 05 espaces d'orientation à 02 lycées collégiaux et 03 lycées qualifiants (135 000,00 dhs).

4- Marchés des fournitures avec le budget alloué :

Les marchés des fournitures prévus d'être lancés en Avril et Juin 2020 sont :

- Acquisition de mobilier d'enseignement pour 66 salles préscolaires (1 320 000,00 dhs) ;
- Acquisition de mobilier d'enseignement pour les salles de l'enseignement primaire, collégial et qualifiant (185 000,00 dhs) ;
- Acquisition du matériel informatique pour les salles de l'enseignement collégial et qualifiant (45 000,00 dhs) ;
- Acquisition de mobilier de bureau pour les salles de l'enseignement collégial et qualifiant (30 000,00 dhs) ;
- Acquisition du matériel d'enseignement pour les salles de l'enseignement primaires (175 000,00 dhs) ;
- Acquisition de fournitures de bureau, de reprographiques, informatiques et audio-visuelles (700 000 dhs) ;
- Acquisition de fournitures d'enseignement et pièces de rechange (650 000,00 dhs).

4- Marchés de service avec le budget alloué :

Les marchés de service prévus d'être lancés en Mars 2020 sont :

- Gardiennage des bâtiments scolaires et administratifs relevant de la Direction Provinciale Al Haouz (8 000 000,00 DHS) ;
- Externalisation des tâches de cuisson au profit des internats et cantines des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale Al Haouz (917 566,85 dhs).

Pour toute information complémentaire, les coordonnées du service concerné sont :

Direction Provinciale AL Haouz - Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine.

Adresse : Province d'AL HAOUZ – TAHANAOUT - Tél : 05 24 48 43 00- Fax : 05 24 48 40 19

N° 3161/PA

ETUDE DE MAITRE Khalil MOUTTAHID NOTAIRE à OUJDA Bd Mohammed V Imm Baraka 1er Etage n°6 «GROUPE SCOLAIRE PRIVE ELADLI» S.A.R.L.U.
Au Capital de: UN MILION CINQ CENT MILLE DIRHAMS (1.500.000,00 DH)
Siège social: Oujda, Kissaryat El Khairia Al Islamiya Ain Beni Mathar CH 2 N° 145 RC: 32059
AUGMENTATION DU CAPITAL

I- Aux termes d'un acte de dépôt du procès verbal de l'augmentation du capital social de la société «GROUPE SCOLAIRE PRIVE ELADLI» S.A.R.L.A.U, reçus par Maître Khalil MOUTTAHID, Notaire à Oujda, en date du 30/03/2020, enregistrés à Oujda le 30/03/2020 OR 7020 RE 6430; L'associé unique de ladite société décide d'augmenter le capital social de la société sus-déterminée d'un montant de DIX MILLE (10.000,00DH) à UN MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAMS (1.500.000,00DH) apporté en compensation des créances liquides et exigibles.

En conséquence l'article 6 et 7 des statuts de la société se trouvent désormais modifiés comme suit:
APPORTS: L'associé fait apport à la société, savoir: Mme SOFIA EL BOUSTANI: 15.000 Parts; Total égal à 15.000 PARTS
CAPITAL SOCIAL: Est fixé à la somme d'UN MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAMS (1.500.000,00dh) divisé en QUINZE MILLE (15.000) parts de Cent (100) dirhams chacun, réparties comme suit: Mme FARIDA EL YOUSSEFI: 1.500.000,00 DH; Total égal à 1.500.000,00 DH.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Oujda en date du 02/04/2020 sous le N° 1049.

N° 3163/PA

ETUDE DE MAITRE Khalil MOUTTAHID NOTAIRE à OUJDA Bd Mohammed V Imm Baraka 1er Etage n°6 «NB ARCHITECTURE» S.A.R.L
Au Capital de: DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DH)
Siège Social: Oujda, Imm Al Mohandissine Angle Rue Ibn Rochd Et Istiqlal 5ème Etage RC: 34023.
CESSION DE PARTS SOCIALES

1-) Aux termes d'un acte authentiques reçus par Maître Khalil MOUTTAHID, Notaire à Oujda en date du 16/03/2020, Enregistré à Oujda le 30/03/2020; OR Gratis-RE 7016-; Mr BARAE BENHAMZA associé de la société «NB ARCHITECTURE» S.A.R.L a cédé une partie des parts sociales soit 50 parts lui appartenant dans

ladite société au profit de Mr NAFIA BENHAMZA, et ce de la manière suivante:
Mr BARAE BENHAMZA: 50 Parts; Mr NAFIA BENHAMZA: 50 Parts. Total égal au capital social 100 Parts.
2-) aux termes d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société «NB ARCHITECTURE» S.A.R.L, en date du 16/03/2020, Enregistré à Oujda le 30/03/2020; OR 6432 - RE 280; il a été constaté et approuvé la cession de 50 parts sociales sus-citée.

3-) Aux termes d'un acte authentiques reçus par Maître Khalil MOUTTAHID, Notaire à Oujda en date du 16/03/2020, Enregistré à Oujda le 30/03/2020; OR Gratis - RE 7016- la nomination de nouveau co-gerant savoir Mr NAFIA BENHAMZA.
4-) transformation de la forme juridique la société S.A.R.L.A.U. à S.A.R.L. En conséquence l'article 6 et 7; 14 des statuts de la société se trouvent désormais modifiés.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Oujda en date du 01/04/2020 sous le numéro 1048.

N° 3164/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°51/2020/BR

Le 05/05/2020 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Assis-

tance technique, suivi et contrôle du projet d'équipements complets par système solaire des stations de pompage existantes sises aux communes : Bni Khaled, Ahl Angad, Ain Sfa, Labsara, Isly , Sidi Moussa Lamhaya, Sidi Boulanouar et Mestferki relevant de la Préfecture Oujda Angad.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire :8.000,00. DHS (huit mille dirhams)
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 432.000,00 DHS (quatre cent trente-deux mille dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son atesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 04 du règlement de Consultation.
Dossier Technique comprenant :
Pour les bureaux d'études installés au Maroc :
Copies légalisées des certificats d'agrément (décret 2-98-984 du 22/03 1999) pour les domaines, D10 ou D15 ou D18 en cours de validité (copie certifiée conforme à

l'original)
Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 3165/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 05/2020

Le 06 Mai à 11: 00 heures il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Frais d'inhumation et de dépeuillage
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service des marchés de la commune de Khénifra, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

La cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept Mille Dirhams (7.000,00 DHS).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Cent Quatre Vingt Sieze Mille Dirhams TTC. (396 000.00 DHS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 re-

latif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la commune de Khénifra
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit l'envoyé par courrier électronique (soumission électronique)

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives des Dossier administratif, Dossier technique et Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, et par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3166/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 06/2020

Le 6 Mai 2020 à 13: 00 heures il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Achat d'arbre et plantes.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service des marchés de la commune de Khénifra, il peut également être télé-chargé à partir du portail

des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams (15.000,00 DHS).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent Quatre Vingt Dix Mille Dirhams, 00 Cts TTC. (790.000,00 DHS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la commune de Khénifra
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit l'envoyé par courrier électronique (soumission électronique)

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la commune de Khénifra avant le : 05/5/2020 à 15 h 00 mn.

Les pièces justificatives des Dossier administratif, Dossier technique et Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, et par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 3167/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'UCATION NATIONALE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE FES-MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE D'IFRANE

AVIS DE REPORT (SEANCE PUBLIQUE)

Il est reporté à la connaissance du public que la séance d'ouverture des plis relative aux consultations architecturales n° 01/2020/CA et n° 02/2020/CA qui été prévu le Jeudi 23/04/2020 à partir de 10h00 sera reportée au lundi 27/04/2020 à partir de la même heure.

N° 3169/PA

MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CS/ DSC/SM

CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE N°1

Maître d'ouvrage : Commune de Settatt
Année Budgétaire : 2020

TRAVAUX

TYPE DES FOURNITURE	OBJET DES FOURNITURES	LIEU D'EXECUT°	MODE DE PASSAT°	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHE RESERVES PME
Entretien de la bibliothèque Communal -Commune de Settatt-	Entretien de la bibliothèque de Settatt -Commune de Settatt-	Commune de Settatt	A.O.O	Du 06/04/2020 Au 30/07/2020	S.T.C	X

N° 3168/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEURE
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION
DE FES-MEKNES
DIRECTION
PROVINCIALE
D'IFRANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Mercredi 29/04/2020 à partir de 10h00 Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale d'Éducation de Formation Fès-Meknès à Ifrane quartier Ryad, BP 217 Ifrane, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre de prix suivants :
AO n° 17/2020 relatif à : Suivi et contrôle de qualité des travaux d'extension des écoles Rtaha à la CT Azrou et Ain Lahnouche à la CT Tizguite par quatre salles normales de classe chacune en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maitre d'Ouvrage en DHs TTC est de 30 000.00 dhs (Trente mille dhs). Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4
AO n° 18/2020 relatif à : Suivi et contrôle de qualité des travaux d'extension de l'école Adarouche à la CT Tigrigra par une cantine scolaire en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maitre d'Ouvrage en DHs TTC est de 4 800.00 dhs (Quatre mille huit cent dhs). Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4
AO n° 19/2020 relatif à : Suivi et contrôle de qualité des travaux de construction des terrains de sport au lycée qualifiant Timahdite et au lycée collégial Omar Ibn Abdelaziz à la CT Ti-

mahdite en lot unique- Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maitre d'Ouvrage en DHs TTC est de 15 000.00 dhs (Quinze mille dhs). Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4
AO n° 20/2020 relatif à : Suivi et contrôle de qualité des travaux de construction du centre provincial de la deuxième chance à la CT d'Azrou en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maitre d'Ouvrage en DHs TTC est de 15 000.00 dhs (Quinze mille dhs). Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4
AO n° 21/2020 relatif à : Etudes géotechniques et Suivi tout corps d'état des travaux de construction du lycée collégial Sidi El Mekhfi à la CT Sidi El Mekhfi en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maitre d'Ouvrage en DHs TTC est de 60 000.00 dhs (soixante mille dhs). Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4
AO n° 22/2020 relatif à : Suivi et contrôle de qualité des travaux de construction de blocs sanitaire aux écoles primaires suivantes : -Tizra, Adarouche et Ait Bn Attou à la CT Tigrigra -Ait Youssef à la CT Timahdite -Ait Amer à la Ou Aissa CT Tizguite en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maitre d'Ouvrage en DHs TTC est de 24 000.00 dhs (Vingt quatre mille dhs). Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4
AO n° 23/2020 relatif à : Suivi et contrôle de qualité des travaux de construction de murs de clôture pour les écoles primaires suivantes : -Ait Bouziane, Shira et Asmmar à la CT Oued Ifrane -Ighrem Amakrane et Ikhf Oujana à la CT Sidi El Mekhfi

-Tizra et Ait Tizi à la CT Tigrigra
-Ait Amer Ou Aissa à la CT Tizguite
-Ait Haddou Lhacraf à la CT Dayet Aoua en lot unique -Province d'Ifrane. Pour lequel le montant de l'estimation du Maitre d'Ouvrage en DHs TTC est de 45 900.00 dhs (Quarante cinq mille neuf cent dhs). Le certificat de qualification et de classification demandé est : EG.1 - Catégorie 4
Le dossier des appels d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, de l'équipement et du patrimoine de la Direction Provinciale de l'AREF Fes-Meknes à Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ; 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (30 mars 2013) relatif aux marchés publics
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires administratives et financières, des constructions, de l'équipement et du patrimoine de la Direction Provinciale de l'AREF Fes-Meknes à Ifrane.
- Soit les déposer contre récépissé au service précité.
- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.
Les pièces fournies doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original de moins de trois mois
N° 3170/PA

إعلان عن ايداع و نشر مشروع قرار يقضي بتخطيط حدود الطرق العامة

مع تعيين العقارات المراد نزع ملكيتها لفتح مقاطع الطرق

رقم 42-51-52 و 64 مع إحداث ساحة عمومية

المشار إليها ب PL8 و المدار V29 المسطرين

بتصميم هيئة مركز أولاد ايعيش المجاورين

لملعب كرة القدم SP2 بجماعة اولاد ايعيش

إقليم بني ملال

طيلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار نصه أسفله بالجريدة الرسمية، يودع ملف البحث و السجل المعد لتدوين الملاحظات و التصريحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة أولاد ايعيش خلال أوقات العمل الإدارية.

مشروع قرار

يقضي بتخطيط حدود الطرق العامة مع تعيين العقارات المراد نزع ملكيتها لفتح مقاطع الطرق رقم 42-51-52 و 64 مع إحداث ساحة عمومية المدار PL8 و المدار V29 المسطرين بتصميم عمومية لملاعب للمباراة و المجاورين للملعب كرة القدم SP2 بجماعة اولاد ايعيش (إقليم بني ملال).

المادة الأولى: يعلن ان المنفعة العامة تقضي بتخطيط حدود الطرق العامة مع تعيين العقارات المراد نزع ملكيتها لفتح مقاطع الطرق رقم 42-51-52 و 64 مع إحداث ساحة عمومية المدار PL8 و المدار V29 المسطرين بتصميم هيئة مركز اولاد ايعيش و المجاورين لملاعب كرة القدم SP2 بجماعة اولاد ايعيش (إقليم بني ملال).

المادة الثانية: تنزع بناء على ذلك ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم الملحق بأصل هذا القرار و عينت في الجدول التالي:

رقم القطعة الأرضية بالتصميم	نوعيتها مراجعتها العقارية و مشتقاتها	المساحة المنزوعة بالمتر مربع	أسماء و عناوين الملاكين المفترضين
P1	جزء من رسم عقاري عدد 10/16088 أرض عارية خارجة عن سور المؤسسة التعليمية	74	ملك خاص بالدولة تابع لوزارة التربية الوطنية (مدرسة اولاد ايعيش)
P2	أرض عارية سقوية	204	ورثة أحمد الصراوي
P3	رسم قسمة عدلي (غير محفظ)	1928	ورثة بنموسى موسى
P4	رسم عقاري عدد 10/51376 أرض عارية	1729	المصطفى زعواضي
P5	رسم شراء عدلي (غير محفظ) أرض عارية	1429	ورثة محمد شريف
المساحة الإجمالية		5364	

المادة الثالثة: يفوض حق نزع الملكية الى السيد رئيس مجلس جماعة اولاد ايعيش .

المادة الرابعة: يعهد إلى رئيس مجلس الجماعة الترابية لأولاد ايعيش بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر بالجريدة الرسمية.

N° 3171/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX - N°: 04/INV/2020 (Séance publique)

Le 05/05/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis, strictement réserve au PME ayant pour objet: **L'acquisition d'équipement au profit des espaces d'orientation relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés.**

- *lot N°01: Mobilier d'enseignement
- *lot N°02: Mobilier de bureau.
- *lot N°03: Matériels informatiques.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	1500.00	mille cinq cent dirhams	90 000.00	Quatre vingt dix mille dirhams
02	1000.00	Mille dirhams	36 000.00	Trente six mille dirhams
03	1200.00	Mille deux cent dirhams	54 000.00	Cinquante quatre mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Jourmada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- La date de dépôt de la documentation (des articles qui portent l'Astérisque (*)) au bordereau des prix à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB: En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hja1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3172/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS RECTIFICATIF DE L'AO N° 02/EXP/2020

Le directeur provincial de Marrakech informe que l'avis de L'appel d'offres N°02/EXP/2020

Publié au journal de libération le 19/03/2020, N°8968, page 15, est rectifié au niveau suivant.

Objet	Lot N°	ERREUR	Correction
Cautionnement provisoire en dhs	2	Soixante-Douze Mille Cinq cents Dirhams (72 500,00 dhs)	quarante Mille Dirhams (40 000,00 dhs)
	3	Cinquante Mille Dirhams (30 000,00 dhs)	Trente trois Mille Dirhams (33 000,00 dhs)
	4	Quarante Mille Dirhams (40 000,00 dhs)	Trente Mille Dirhams (30 000,00 dhs)
Estimations de la prestation en dhs TTC	2	Quatre Millions Huit cent Trente-Quatre Mille Cent Neuf Dirhams Vingt-Huit Cts (4 834 109,28 dhs)	Deux Millions six cent soixante Mille cinq Cent quarante huit Dirhams quatre Vingt Cts (2 660 548,80 dhs)
	3	Trois Millions Trois cent Quatorze Mille Huit cent Dix-Sept Dirhams Soixante-Dix-Neuf Cts (3 314 817,79 dhs)	Deux Millions cent trente Mille neuf cent seize Dirhams trente deux Cts (2 130 916,32 dhs)
	4	Deux Millions Six cent Vingt-Quatre Mille Deux cent Trente Dirhams Soixante-Quinze Cts (2 624 230,75 dhs)	Un Million Huit cent trente trois Mille cent Trente quatre Dirhams Seize Cts (1 833 134,16 dhs)

Le reste est sans changement.

N° 3173/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/PRDTS-INDH /2020

Le **05/05/2020 à 10 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT AIT DAOUH BRAHIM BOCHIRANE SUR UNE LONGUEUR DE 5420 ML COMMUNE TERRITORIALE SEMGUET PROVINCE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **75.000,00 dhs (Soixante Quinze Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **3.868.980,00 Dhs « Trois Millions Huit Cent Soixante Huit Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dirhams »**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3174/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/PRDTS-FDR /2020

Le **04/05/2020 à 10 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE AU DOUAR OULED SMAIL, C.T OULAD SAID EL OUED, PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : **50 dhs (Cinquante dirhams)**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **90 000,00 dhs (Quatre Vingt Dix Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **6.220.728,00 «Six Millions Deux Cent Vingt Mille Sept Cent Vingt Huit Dirhams »**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
A	A2	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3176/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03/PRDTS-INDH /2020

Le **05/05/2020 à 10H :30Min**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT OUCHAHFA - TIHOUNA IMHIOUACHE SUR UNE LONGUEUR DE 2400 ML COMMUNE TERRITORIALE DIR EL KSIBA - PROVINCE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **75.000,00 dhs (Soixante Quinze Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **3.861.630,00 Dhs « Trois Millions Huit Cent Soixante Un Mille Six Cent Trente Dirhams »**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3175/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/PRDTS-FDR /2020

Le **04/05/2020 à 11 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif à : **CONSTRUCTION D'UNE ECOLE COMMUNAUTAIRE, DOUAR TAADLOUNT, COMMUNE TERRITORIALE D'AGHBALA PROVINCE DE BEN MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : **50 dhs (Cinquante dirhams)**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **90 000,00 dhs (Quatre Vingt Dix Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **7.231.380,00 «Sept Millions Deux Cent Trente Un Mille Trois Cent Quatre Vingt Dirhams »**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
A	A2	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3177/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/PRDTS-INDH /2020

Le **05/05/2020 à 11 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT LA RN8-TIGHBOULATOUNA SUR LONGUEUR DE 6200 ML COMMUNE TERRITORIALE DIR EL KSIBA PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **75.000,00 dhs (Soixante Quinze Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **4.325.760,00 Dhs « Quatre Millions Trois Cent Vingt Cinq Mille Sept Cent Soixante Dirhams »**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3178/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 06/PRDTS-INDH /2020

Le **06/05/2020 à 10H:30MIN**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT SIDI JABEUR LWALI-SIDI JABEUR CENTRE SUR UNE LONGUEUR DE 3172 ML COMMUNE TERRITORIALE SIDI JABER PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **50.000,00 dhs (Cinquante Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2.879.520,00 Dhs « Deux Millions Huit Cent Soixante Dix-Neuf Mille Cinq Cent Vingt Dirhams »**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3180/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/PRDTS-INDH /2020

Le **06/05/2020 à 10 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **A-TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE ASSEBTI SUR UNE LONGUEUR 2110 ML CT TANOUGHA**
B-TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT RP3208- TAGHRBINT SUR UNE LONGUEUR DE 840ML CT TANOUGHA PROVINCE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **40.000,00 dhs (Quarante Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2.051.820,00 Dhs « Deux Millions Cinquante Un Mille Huit Cent Vingt Dirhams »**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3179/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 07/PRDTS-INDH /2020

Le **06/05/2020 à 11 Heures**, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EXTENSION DE LA ROUTE MENANT AU DOUAR NGHAMCHA SUR UNE LONGUEUR DE 1935 ML COMMUNE TERRITORIALE OULED YOUSSEF PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.425.168,00 Dhs « Un Million Quatre Cent Vingt Cinq Mille Cent Soixante Huit Dirhams »**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- ✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.
- ✍ Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- ✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3181/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BOULEMANE
COMMUNE
DE MISSOUR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°01/ C M/2020

Le 30 Avril 2020 à 10 HEURES, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Missouri, Province de Boulemane, à l'ouverture des plis relatif à l'affermage du souk hebdomadaire de Missouri à la commune de Missouri ; Province de Boulemane.

- Le dossier peut être retiré au bureau des marchés à la commune, il peut également être téléchargé, à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

- Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00 dirhams.

- L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de 681 200,00 dhs (Six Cent Quatre Vingt et Un Mille Deux Cents Dirhams 00 cts).

- Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 - 29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité.

Les concurrents peuvent également soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.marchespublic.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N.B : Les photocopies des documents doivent être certifiées conformes à l'original.

N° 3183/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE REHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
AVIS MARCHE
NEGOCIE

Avec publicité préalable et mise en concurrence
N°08/2020/CBG

Le 20/04/2020 à 11h00 heures il sera procédé, au siège de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à la procédure du marché négociée avec publicité préalable et mise en concurrence en application des dispositions du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics:

DONS ET SECOURS EN FAVEUR DES INDIGENTS
Le dossier du marché Passé par procédure négociée peut être retiré auprès du service des marchés, il

peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état. www.marchespublics.gov.ma

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5000,00DHS (cinq mille dirhams)

*L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De 495000,00 dhs (quatre cent quatre-vingt-quinze mille dhs).

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

-Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit déposer contre réception leurs plis dans le bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

*Les échantillons exigés par le dossier de la procédure négociée doivent être déposés dans le PARC de la Commune avant 12 heures le 17/04/2020, heure limite de dépôt des échantillons.

*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article N°4 du règlement de consultation

N° 3184/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/BG/2020

Le 05 /05 /2020 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offre Ouvert sur offres de prix, pour :

ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-deux dirhams quarante centime TTC (517 382,40 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;

- Soit les déposer, contre ré-

doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;

- Soit les déposer, contre ré-

doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;

- Soit les déposer, contre réception, dans le bureau précité ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 04 / 05 /2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 04 du règlement de consultation

N° 3185/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
03/BG/2020

Le 05 / 05 /2020 à 10 Heures 30, Il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 75.000,00 dhs (Soixante Quinze Mille Dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 3.756.672,00 Dhs « Trois Millions Sept Cent Cinquante Six Mille Six Cent Soixante Douze Dirhams»

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.

✍ Soit les déposer contre réception dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).

✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3182/PA

cépiqué, dans le bureau précité ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 04 /05 / 2020 à 10 heures 30

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 04 du règlement de consultation

N° 3186/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°03/ INDH / 2020

Le 05 / 05 /2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 75.000,00 dhs (Soixante Quinze Mille Dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 3.756.672,00 Dhs « Trois Millions Sept Cent Cinquante Six Mille Six Cent Soixante Douze Dirhams»

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

✍ Transmettre leurs plis par la voie électronique.

✍ Soit les déposer contre réception dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).

✍ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

✍ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
B	B1-B3-B5	Classe 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3182/PA

PISTE RELIANT CENTRE KASBAT TROCH ET LA RR 401 PASSANT PAR DOUAR LAKHTATBA A LA COMMUNE KASBAT TROCH/ PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de d'Appel D'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à SOIXANTE DIX MILLE DIRHAMS (70 000.00DH)

-L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à, Deux million cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-huit dirhams toutes taxes comprises (2 587 548,00 dhs TTC)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;

- Soit les déposer, contre réception, dans le bureau précité ;

- Soit les remettre, séance

tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

- Dossier technique comprenant:

- Pour les concurrents installés au Maroc :

Présenter une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants:

- Secteur : B

- Classe minimum : 4

- Qualifications exigées : B1 -B3 -B5

-- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 3187/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/INDH/2020

Le 06 / 05 / 2020 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR LE CONTROLE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT CENTRE KASBAT TROCH ET LA RR 401 PASSANT PAR DOUAR LAKHTATBA A LA COMMUNE KASBAT TROCH/ PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à Deux mille dirhams (2000,00 dhs).
-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Cinquante-deux mille deux cent Dirhams TTC (52 200,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
- Dossier technique comprenant :

-- Pour les concurrents installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction des

quels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

c- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 3188/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°02/INDH/2020

Le 06 / 05 / à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT CENTRE KASBAT TROCH ET LA RR 401 PASSANT PAR DOUAR LAKHTATBA A LA COMMUNE KASBAT TROCH/ PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à Mille dirhams (1000,00 dhs).
-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Quarante mille soixante-huit Dirhams TTC (40 068,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

-- Pour les concurrents installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction des

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;

- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

- Dossier technique comprenant :

-- Pour les concurrents installés au Maroc :

- Activité : contrôle de qualité

- Qualifications demandées sont : CQ3 et CQ7

- Catégorie : 3

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 3189/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
AOO N° 03/
CA-FDR/ 2020

Le 07 /05 /2020 À 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :

L'élaboration des études architecturales et suivi des travaux de construction de deux Logements de fonction aux Communes suivantes : Ouled Azzouz et Ouled Fennane-Province de Khouribga-

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 600 000,00 DH. (Six cent Mille Dirhams HTVA).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102 et 148 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés et de la comptabilité de la D.B.M à la Province de Khouribga.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale.

N° 3190/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
AOO N° 04/
CA-FDR/ 2020

Le 07 / 05 /2020 À 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :

L'ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE PEDAGOGIQUE A LA COMMUNE BNI YKHLEF ET D'UNE SALLE PEDAGOGIQUE A LA COMMUNE KASBAT TROCH-PROVINCE DE KHOURIBGA-

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics

www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 340 000,00 DH. (Trois cent quarante Mille Dirhams HTVA).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102 et 148 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés et de la comptabilité de la D.B.M à la Province de Khouribga.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité


- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale.

N° 3191/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zears.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.


OBJET : Avis de report des appels d'offres n°24 et 26/2020.

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat informe le public que les appels d'offres n°24 et 26/2020, prévus le 13/04/2020 respectivement à 10h et 12h et publiés dans le journal Libération le 23/03/2020 sous le numéro 8970, sont reportés au 05/05/2020, respectivement à 11h et 12h du matin.

Le reste sans changement.

N° 3192/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zears.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.

OBJET : Avis de report des appels d'offres n°28 et 29/2020.

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat informe le public que les appels d'offres n°28 et 29/2020, prévus le 14/04/2020 respectivement à 11h et 12h et publiés dans le journal Libération le 23/03/2020 sous le numéro 8970, sont reportés au 06/05/2020, respectivement à 11h et 12h du matin.

Le reste sans changement.

N° 3193/PA